

18 FR.
PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

10 CENT.
LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

	Lyon.	Rhône.	Dép.
Un an	18 »	24 »	30 »
Six mois . . .	9 »	12 »	15 »
Trois mois . .	4 50	6 »	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LÉONLÉVY et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BOREAU, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.

(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Toutes nos dispositions sont prises pour donner le compte-rendu complet du procès du 15 mai devant la Haute-Cour de Bourges. Une correspondance régulière nous permettra de publier jour par jour les débats.

Lyon, 5 mars.

République ou Cosaque.

Alerte! alerte! les Cosaques vont venir!... Ils traîneront dans nos villes leur insolente et farouche ivresse; les rues de nos cités retentiront de leurs cris sauvages; sur nos places désertes camperont leurs hordes grossières, leurs chevaux se vautreront dans nos blés mûrs, le chaume de la demeure du pauvre allumera le feu des bivouacs tartares! leur sourdre impudique fera rougir nos filles épouvantées: après avoir immolé notre honneur national, ils souilleront notre honneur particulier.... ils chercheront à ranimer sur le sein de la fille leurs sens émoussés sur celui de la mère!!!...

Le marchand cupide sourira aux caprices de ces barbares; dans son avarice immonde, il s'engraïssera sans remords des dépouilles de ses frères arrachées à la prodigalité des vainqueurs! à la suite des fourgons ennemis se traînera la phalange des renégats, et ces misérables oseront revendiquer leur part de la France abattue!

La terreur livide trouvera d'ignobles complaisances pour l'odieuse victoire. Le frère reniera son frère; — ce sera un titre de gloire de ne pas avoir eu un cœur français.... Les filles nobles donneront des fêtes aux soldats impurs, aux Tcherkesses stupides; elles prodigueront leurs sourires et leurs caresses aux égorgeurs abrutis; leur haleine embaumée bravera les baisers et les hoquets entrecoûpés des kalmoucks! Au milieu des festins d'une joie obscène, on désignera aux coups des assassins tout ce qui a vécu dans l'amour de la patrie. Les meurtriers avinés danseront une farandole échevelée autour des cadavres des républicains et des socialistes voués au massacre!

1815 va revenir; on l'espère, on l'attend! chaque jour est marqué d'un pas vers cette honteuse époque. L'enfant du miracle, l'orphelin dans la main de Dieu, comme ils appellent l'un de ces prétendants dont la cohorte ambitieuse aspire à déshonorer la France, a déjà marqué sa place à l'arrière-garde russe.

Tout ce qui sentira battre un cœur dans sa poitrine appellera la mort comme un bienfait. Les dignes, les vrais, les seuls enfants de la France seront debout, disputant pied à pied le sol de la patrie; l'embrassant d'une dernière étreinte avant de mourir et laissant dans chaque sillon l'engrais de leur sang.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 5 MARS.

L'ARMÉE DES PYRÉNÉES-OCIDENTALES EN 1793.

Suite et fin.

Un vicaire d'une paroisse située dans l'une des vallées les plus écartées du versant français de ces montagnes, se présenta au quartier général, et demanda à parler au représentant. « Citoyen, lui dit-il sans préambule, je viens vous offrir un bataillon de huit cents montagnards, adroits tireurs, habitués à la fatigue et d'un courage à l'épreuve; je demande pour ce service des épaulettes de capitaine. — Mais l'abbé, dit le représentant, comment vous y prendrez-vous pour conduire votre compagnie à l'ennemi? — Que cela ne vous inquiète pas, reprit le vicaire, vous m'enverrez comme soldat au dépôt d'une demi-brigade, assez loin dans l'intérieur de la France pour que je ne risque pas d'y rencontrer quelque impertinent qui se souviendrait de m'avoir vu en sentaine; je me contenterai de votre parole et de celle du général. Je vous réponds qu'en trois mois, j'en saurai assez pour commander ma compagnie tout comme un autre. Pour ce qui est de la guerre, je l'apprendrai en la faisant. »

Le représentant jugea cette offre digne d'être acceptée; les lois sur la réquisition étaient fort difficiles à faire exécuter de force dans ces hautes montagnes, et il importait d'avoir à l'armée la jeunesse des vallées limitrophes de l'Espagne. Une profonde antipathie a toujours existé entre les populations des deux versants des Pyrénées; car, comme dit un ancien proverbe de ce pays, les Pyrénées sont bien hautes pour se donner la main pardessus.

Quinze jours après, le ci-devant vicaire, en uniforme de gre-

(1) Voir le numéro d'hier.

Proscrits, errants, traqués comme des bêtes fauves ou livrés par des hôtes avilis, tous les hommes qui ont aimé la vérité et cherché à la répandre, quèteront vainement une pierre où reposer la tête. Aux premiers hennissements des chevaux cosaques, les municipalités de nos villes, les notables de nos bourgs iront, tête nue, présenter les clés de nos cités aux vainqueurs enorgueillis!...

Honte à toi, pauvre France, si tu ne veilles sur les actes de tes ennemis du dehors et du dedans, si tes divisions de parti laissent place aux regrets impurs!

Devant les maux de la patrie, les espérances coupables de ceux qui succèdent ses bienfaits sans jamais lui rendre par le travail de l'intelligence ou des bras, les services qu'elle doit attendre de tous ses enfants, il n'est plus permis d'hésiter, il faut être républicain... accepter non-seulement la forme, mais les principes qui la déterminent, étudier les réformes qui la consacrent. Il n'est plus permis d'hésiter, disons-nous, toute indifférence est une trahison! Deux principes sont en face: l'un représente le passé; l'histoire est là pour nous enseigner à quels orages il exposa la société, combien son règne est devenu impossible après toutes les révolutions qui protestent contre lui; l'autre est l'avenir et ses promesses, ses utopies, mais ses utopies généreuses que chaque jour réalise par la conquête des cœurs jusqu'à ce qu'elles soient passées dans les institutions.

Les Russes s'avancent et menacent l'Occident dont la civilisation repousse le despotisme et l'inégalité; les voici déjà entrés en Transylvanie; ils viennent apporter à la vieille monarchie autrichienne le secours de leurs baïonnettes intelligentes, écraser les Hongrois, pendant que les hordes de Ridetki fouleront sous les pieds de leurs chevaux l'Italie qu'une paix honteuse et le joug étranger ont désapprisé de l'usage des armes. Les soldats autrichiens occupent Ferrare et déjà leurs bataillons se préparent à marcher sur Rome; quelques journées les séparent encore du foyer de l'indépendance italienne; l'indécision du Piémont, entretenue par notre cabinet, va livrer aux vengeances des impériaux la cité glorieuse où la civilisation moderne prit naissance. La République française sera complice de la chute de l'Italie républicaine. A travers les ruines fumantes des faubourgs transtévérins, une escorte d'honneur de soldats français ira replacer le souverain spirituel sur le trône avili par ses exactions. Qu'on charge le héros de Transnoain et de Blaye de cette mission, il manque ce nouveau titre à sa gloire!

Il faut reconstituer l'Europe monarchique, isoler la France républicaine au milieu des Peuples vaincus; et demain les Barrot, les Falloux et l'odieuse réaction, dont ils sont les serviteurs, demanderont à la Russie des garnisons pour toutes nos villes lorsque nos soldats déshonorés auront vu pâlir les couleurs de leurs drapeaux.

Tous ces faits n'éclaircissent-ils point les hommes de cœur

nadier, le fusil sur l'épaule, arrivait à Saint Jean-de-Luz, à la tête des volontaires qu'il avait annoncés. Sa promesse étant accomplie, le représentant tint la sienne. La fortune de ce vicaire fut telle, que nous ne croyons pas pouvoir le désigner même par une initiale, quoique nous n'ayons rien de d'honorable à raconter de lui. Il porte aujourd'hui l'un des titres les plus ridicules de l'ancienne hiérarchie féodale. Celui qui écrit ces lignes est peut-être le seul en France qui puisse se représenter le vicaire pyrénéen, en voyant passer dans son carrosse armorié, le haut et puissant seigneur, entouré d'une famille nombreuse, dans l'une des situations les plus élevées de l'ordre social actuel.

Avant de se présenter en ligne avec ces jeunes troupes, armées d'un patriotisme ardent, bien armées, bien équipées, toutes disposées à se signaler contre les ennemis de la République, il restait à prendre une mesure très importante, mais aussi très délicate, impérieusement réclamée par les circonstances, et qui ne pouvait être différée; il s'agissait d'éliminer les officiers suspects. Quelques-uns, comme on l'a vu, avaient passé au conseil de guerre; mais les preuves manquaient contre le plus grand nombre, et leurs menées dangereuses n'en continuaient pas moins. On plaça d'abord avec de l'avancement dans les nouveaux bataillons, le plus possible d'anciens soldats et sous-officiers, ce qui les rattacha presque tous à la République et diminua d'autant l'influence des officiers royalistes, en détruisant l'esprit de corps, esprit vivace dans les débris des anciens régiments, dont les traites avaient habilement tiré parti. Ces précautions semblant assurer le succès du projet arrêté entre les représentants et le général en chef, les officiers suspects furent mandés individuellement chez celui-ci. Les représentants s'y trouvaient avec plusieurs secrétaires et un grand nombre d'officiers sur lesquels on pouvait compter en toute assurance. Une table couverte de papiers était au milieu de l'appartement.

« Citoyens, leur dit le représentant l'abbé, la conscience de plusieurs d'entre vous doit leur dire qu'il ne sont pas à leur place sous les drapeaux de la République; les commissaires de la Convention, s'ils remplissaient à la rigueur leurs sévères de-

qui repoussent nos doctrines sur la foi de nos ennemis, mais qui gardent dans leur âme l'amour du pays et de sa gloire passée. Ne le sentent-ils point? désormais, il faut que nous soyons République ou Cosaque. L'attitude du pouvoir vis-à-vis des Peuples que nous appelions nos frères dans le manifeste pompeux de M. de Lamartine, ne doit plus laisser d'illusions sur les vues du ministère et du président responsable. Comprendront-ils l'importance de leurs choix dans les élections prochaines? ne sentent-ils pas que le véritable pour voir c'est l'Assemblée, et qu'en y envoyant des Français et des Républicains, les tentatives des ennemis de la France et de la République recevront le juste prix de leurs criminelles machinations?

Lorsque notre pays aura perdu tous ses alliés naturels, lorsque les monarchies reconstituées l'ensermeront de leur réseau vainqueur; lorsque l'incurie du pouvoir, sa prédilection pour les classes riches, auront proscrit tout espoir de réforme; lorsque les populations agitées, mécontentes, vaincues par la misère, les douleurs, le désespoir, auront essayé dans un effort suprême de reconquérir au moins l'espérance; appelés en aide aux projets de restauration légitimiste ou d'usurpation impériale, nous verrons les cosaques reprendre le chemin de notre capitale, et tous les sinistres tableaux qui commencent cet article, se dérouler devant nous...

Que ceux qui aiment la France veillent. E. HERVÉ.

Des Clubs.

Le ministère Barrot demande la suppression des clubs.

L'Assemblée nationale lui fera-t-elle la galanterie complète en sacrifiant jusqu'au principe; ou bien par un dernier reste de vergogne, par un faux semblant de respect pour la Constitution qu'elle a si vaillamment élaborée sous la bénigne protection de l'état de siège, se bornera-t-elle à tuer la chose en conservant le mot? c'est-à-dire en entourant l'exercice d'un droit sacré, inviolable, de restrictions, d'entraves, de rigueurs telles que la route du club pourra, chaque jour — au gré des agents du pouvoir — devenir pour les patriotes la route de la prison, de l'exil, qui sait? des travaux forcés peut-être!...

Nul ne peut répondre. Nos représentants ont des caprices; sont-ils impressionnables aux variations de l'atmosphère, aux sourires tombés de haut lieu, à la peur des canons et des baïonnettes? C'est le secret des dieux! lesquels ne nous font guère de confidences.

La pensée toujours mouvante de nos honorables, leur passé variable ne nous permettent donc pas de prévoir si, quand viendra la fameuse discussion, ils seront dans un de leurs accès de républicanisme, ou dans un jour de placidité débonnaire et d'adoration à l'endroit de la sainte trinité Falloux-Faucher-Barrot; si enfin ils seront courageusement

voirs, devraient et pourraient, sans aucun doute, vous faire arrêter et vous envoyer devant un conseil de guerre. Mais, de concert avec le citoyen Servan, votre général en chef, ils ont résolu d'agir avec moins de sévérité. Nous invitons donc seulement ceux qui ne se sentent pas au fond du cœur la force de servir la République sans arrière-pensée, de résister à toute tentation de travailler au retour de l'ancien régime, d'abjurer tout esprit de caste et de se faire franchement citoyens, nous les invitons, dis-je, à se retirer. Nous acceptons leur démission, et voici des passeports à l'intérieur pour tous ceux qui sont disposés à en demander. Si quelques-uns d'entre vous craignent d'être inquiétés, la mer est libre, la frontière est à deux pas. Il n'y a point ici de piège, vous êtes libres, parfaitement libres; seulement, décidez-vous à l'instant, et faites bien attention que ce moment éconlé, il n'y a plus lieu à l'indulgence; la moindre démarche coupable sera punie selon toute la rigueur des lois révolutionnaires. MM. les officiers des ci-devant régiments d'Anjou et d'Angoumois, dit Isabeau, en élevant la voix, c'est à votre loyauté que je fais appel. La liberté n'a pas besoin d'être servie par d'autres que par de fideles enfants. J'en vois ici qui savent qu'ils ne peuvent me tromper; je les ai connus à l'école militaire; ils ne seront jamais républicains: Eh bien! je le répète, qu'ils se retirent!

Il y eut un moment d'hésitation et de silence. Enfin une vingtaine d'officiers, de ceux qui se sentaient les plus compromis, s'approchèrent de la table, signèrent leurs démissions qu'on avait eu soin de tenir toutes prêtes, et reçurent leurs passeports séance tenante.

« Messieurs, leur dit le général Servan, si vous allez de ce pas, comme je le suppose, servir sous le général Caro, vous êtes prévenus que tous ceux qui seront pris les armes à la main, seront fusillés. »

Des mesures avaient été prises pour empêcher toute communication ultérieure de ces officiers avec la troupe; leur départ ne fit presque pas de sensation dans l'armée; leurs successeurs, désignés d'avance, reçurent leurs nominations le même jour, et

constitutionnels et démocratiques, ou si, toute honte bue, ils voteront effrontément en ennemis de la Constitution, en aveugles séides de la réaction monarchique.

M. Barrot devrait se rappeler que les grands orages soulevés à propos du droit de réunion sont néfastes pour lui.

C'est le cas, ou jamais, de s'accrocher à un puissant paratonnerre.

Quels rapprochements étranges, bizarres, fantastiques offre souvent l'histoire !... mais passons.

La question se résume ainsi : Défendra-t-on la Constitution ? la violera-t-on implicitement ? la violera-t-on ouvertement ?

Nous le répétons ; nous ne pouvons qu'attendre sans la prévoir, la solution à intervenir. Mais dès aujourd'hui notre mission est de dire au Peuple ce qu'il aurait à faire, quel serait son droit et son devoir dans l'un et l'autre cas.

Pousserons-nous, avant, la loyauté jusqu'à vouloir discuter les arguments de nos adversaires ! Nous le voudrions, mais vraiment ce n'est guère la peine.

Ils n'en ont qu'un seul, que tous les journaux blancs rabâchent tous les jours et sur tous les tons.

Fermer les clubs, — disent-ils, — ce n'est pas attenter virtuellement au droit de réunion écrit dans la Charte... pardon ! dans la Constitution ; car les clubs ne sont qu'une forme du droit de réunion.

Le sophisme est par trop outrecuidant.

Il est positif qu'à moins de stupidité, la Constitution entend par droit de réunion le droit de réunion en matière politique.

Aurait-elle donc entendu consacrer par hasard le droit qu'ont des citoyens de se trouver assis ou debout l'un à côté de l'autre au nombre de plus d'un, dans n'importe quel endroit où on se réunit pour n'importe quoi : à l'église, par exemple?... au spectacle?... à la ménagerie du Jardin-des-Plantes?... etc., etc.

Non ! la Constitution a entendu consacrer le droit de réunion politique ; elle le consacre, et d'une manière absolue.

On ne touche qu'à la forme du droit, disent les monarchistes. — C'est-à-dire qu'il nous sera permis de nous réunir par la pensée ; mais en ayant grand soin d'éviter que deux ou plusieurs corps se trouvent à la même heure au même endroit ; car, comme l'acte de se réunir est un fait purement physique et matériel, si l'on interdit la forme il restera ceci : Le droit moral de se réunir, et la défense de le faire physiquement partout.

Voilà l'argument ; il ne vaut rien. Quant à leur motif, c'est différent, il est bon, mais il ne se dit pas tout haut ; nous allons le dire tout bas :

Ces clubs sont gênants pour qui veut mal faire au pouvoir. C'est l'œil du peuple perpétuellement ouvert sur les menées des gouvernants.

C'est l'école politique où le prolétaire vient apprendre ses droits et faire son éducation civique.

Là, des hommes intelligents, des apôtres désintéressés se livrent avec dévouement à la tâche ardue et gratuite d'éclairer leurs concitoyens.

La France, appelée subitement et sans transition à jouir des droits politiques les plus larges, doit être enseignée chaque jour, conduite par la main dans l'étude de la science politique qu'il faut lui apprendre en partant de l'A, B, C.

Simon, tous ces droits ne sont plus qu'une lettre morte, qu'une railleuse anomalie.

Au club, la lumière se fait, et nos hommes du jour veulent la tenir sous le boisseau. Leur but est là. Leur devise, au point de vue de l'intelligence politique du Peuple, est celle des jésuites : *PERRINDE AC CADAVER*.

Espérons qu'il ne sera porté aucune atteinte, même indirecte, à l'un des droits les plus saints, à ce droit qui est écrit au frontispice de notre Constitution :

S'il en était autrement, nous n'hésitons pas à le dire, le

entrèrent aussitôt en fonctions. L'armée se trouva enfin à même d'opérer avec sécurité, n'ayant plus de traitres dans son sein, pour faire échouer toutes les entreprises et fomentier la désorganisation.

« Quant à vous, citoyens, dit Isabeau à ceux qui restaient dans la salle, vous voilà engagés d'honneur à servir la République ; elle vous compte, dès cet instant, au nombre de ses enfants les plus fidèles ; il n'y a plus ici de ci-devant nobles, il n'y a que des officiers patriotes, dignes de toute la confiance de la nation. Sur la proposition du citoyen général en chef Servan, en vertu des pouvoirs à nous confiés par la représentation nationale, nous, commissaires près l'armée des Pyrénées-Occidentales, nommons les citoyens Joseph Beaupuy et Charles Beaupuy, actuellement capitaines, au grade de chefs de bataillon, et le citoyen Dessoles, actuellement chef de bataillon, au grade de chef de brigade : la campagne va s'ouvrir, les commissaires de la Convention la feront avec vous ; ils espèrent avoir à transmettre à la représentation nationale des actes nombreux de courage et des propositions d'avancement. »

Les prévisions des représentants furent pleinement justifiées, les deux frères Beaupuy devinrent tous deux généraux et moururent tous deux au champ d'honneur en combattant pour la liberté. Le chef de brigade Dessoles devint aussi général ; nous croyons que c'est le même qui reprit sous la Restauration, son titre de comte et fut quelque temps ministre de Louis XVIII. A l'époque dont nous parlons, il servit loyalement la République et se distingua par ses talents et sa brillante valeur.

Quelques-uns des officiers qui avaient accepté leurs passe-ports, entrèrent au service d'Espagne ; plusieurs furent pris dans les rangs des Espagnols et subirent le sort que leur avait annoncé le général Servan. On a beaucoup déclamé contre ces actes de rigueur ; ils sont cependant conformes à la loi de toutes les nations. Celui qui guide l'étranger sur le sol de la patrie doit accepter, en cas de défaite, les conséquences de son crime. La République ne fut que juste en punissant les traitres : honte à eux, que leur mémoire soit flétrie !

(Extrait des Mémoires d'Isabeau, député d'Indre-et-Loire.)

devoir du Peuple serait de protester énergiquement contre la trahison du ministère, de demander d'une voix unanime sa mise en accusation, et de se lever en masse pour défendre la Constitution violée.

Ch. V.

Affaire de Narbonne.

Le pouvoir, à propos de l'anniversaire de la Révolution de Février dans les départements, calomnie, à tort et à travers, dans le *Moniteur*, les autorités qui ont pris part à l'enthousiasme général, ou qui n'ont rien fait pour le comprimer. Voici la réponse que fait au journal officiel le citoyen Raynal, colonel de la garde nationale de Narbonne.

« Je lis dans le *Moniteur* un fragment d'article qui renferme à la fois une attaque contre la garde nationale, l'autorité municipale, l'autorité administrative, en un mot la population de Narbonne. »

« Administrateur de cette ville dans des temps difficiles, colonel de la garde nationale, représentant du département de l'Aude, j'ai, à ce triple titre, le devoir et le droit de démentir énergiquement les accusations dont le *Moniteur* s'est rendu l'interprète. »

« Comme administrateur, je dois constater que la confiance et la tranquillité publiques n'avaient pas été jusqu'ici un seul instant troublées ; une enquête est ouverte au sujet de la manifestation qui a eu lieu à Narbonne ; il était plus prudent, et surtout plus juste, que le ministère attendit son résultat avant de déverser le blâme sur les autorités, qui ont fait leur devoir, et sur la garde nationale, au nom de laquelle je viens protester. »

« Quant à l'officier de la garde nationale que le *Moniteur* qualifie si légèrement de défenseur de l'ordre, je ferai observer qu'il n'avait pas eu l'occasion de le défendre avant le ministère du 20 décembre ; car, jusque-là, l'ordre à Narbonne n'avait jamais été troublé, et le calme régnerait encore sans les insolentes provocations des organes réactionnaires, encouragées par les nominations anti-républicaines dont fourmille le *Moniteur*. »

« Comme représentant du peuple enfin, je ne puis accepter ces calomnies prématurées, et je saisis cette occasion de vous exprimer combien il est regrettable que le *Moniteur* qui, depuis quarante ans, sous tous les régimes, même les plus absolus, était resté l'organe impassible du pouvoir de fait, ainsi que de l'enregistrement de ses actes, et qui, sous ce rapport du moins, constituait un grand monument historique, soit transformé depuis quelques mois en une sorte de journal de parti, d'arène politique, où se confondent toutes les réclames, toutes les passions du pouvoir. »

« Agréez, etc. »

Le représentant du peuple, colonel de la garde nationale de Narbonne,
« TH. RAYNAL. »

L'armée.

Dans le banquet commémoratif de la proclamation de la République, qui a eu lieu à Paris le 25 février, le citoyen Ledru-Rollin, après avoir parlé du rôle que le pouvoir assigne à nos soldats, s'est écrié :

« Leur armée ! mais n'est-elle pas composée de vos frères ? Mais qu'ils la laissent passer un mois seulement à Paris, et elle sera socialiste. »

« Alors, savez-vous ce qu'ils font ? ils éloignent de la capitale les régiments pestiférés, comme ils les appellent, et ces régiments pestiférés vont dans les départements porter la peste du socialisme. »

Le *Moniteur*, qui reproduit ces paroles, les accompagne de commentaires injurieux pour les socialistes, qui crient après boire : *Vive la guillotine !* Calomnieurs éhontés, tartufes de tous les régimes, à qui ferez-vous croire de pareilles infamies ? Est-ce avec de tels mensonges que vous faites l'éducation du soldat ? Et vous parlez d'excitations à la haine des citoyens les uns contre les autres, comment appelez-vous donc ce que vous dites vous-mêmes ?

LE 24 FÉVRIER A LIMOGES.

Cortège officiel des fonctionnaires civils, — cortège officiel des fonctionnaires militaires, — cortège officiel du clergé ; — musique officielle, — *Libera* et *Te Deum* officiels.

Multitude républicaine enthousiaste et digne environnant la foule froide et ennuyée qui s'est donnée mission de célébrer la date immortelle.

Non, vous ne l'avez pas célébré ; non, vous ne le célébrerez jamais, le grand jour que les peuples d'Europe nomment le père de la République universelle ; non, vous ne le célébrerez pas, vous auxquels il a été livré, et qui avez essayé de le réduire jusqu'à votre mesure.

Il n'a pas été célébré ; mais il recevra un jour la pompe et la solennité qu'il mérite. Le peuple le garde en sa mémoire pour l'élever, dans l'avenir, au rang des jours que fêtera le monde.

Le peuple de Limoges, les travailleurs de la route d'Aix et du chemin de fer ont rendu hommage à la mémoire des martyrs de Février.

Ils se sont pressés dans l'enceinte trop étroite de la cathédrale. Ils ont exalté dans leur âme les héros morts pour la conquête de la liberté, et ils ont jeté mille fois dans l'air le cri solennel de : *Vive la République démocratique et sociale !* (Le Peuple, de Limoges.)

Revue des Journaux de Lyon.

Le *Peuple Souverain* critique le vote de l'assemblée sur la loi électorale, considère ce vote comme une brèche au suffrage universel et émet le vœu qu'à une seconde lecture cette loi soit modifiée.

Le *Censeur* apprécie les éventualités monarchiques, les réduit à leur valeur et finit en disant :

« Qu'il est à croire que la République ne se laissera pas assassiner sans se lever sur son séant ; il est à croire qu'autour d'elle, pour la défendre, se grouperont tous ceux qui portent en eux le sentiment des destinées de la patrie et de l'avenir, tous ceux qui l'ont acceptée comme un refuge, une sauvegarde, comme la garantie de l'ordre et du progrès, comme l'instrument naturel de la civilisation moderne. »

Le *Courrier de Lyon* est aujourd'hui d'une franchise qui ne laisse rien à désirer. A propos des bonnets de liberté, il gourmande l'autorité de les faire enlever de nuit, et voudrait que cela se fit en plein midi ; il espère sans doute que, par ce moyen, on aurait pu amener le conflit que les royalistes cherchent depuis si longtemps ; seulement il est à craindre que ces brigands de républicains ne veuillent pas faire une

émeute. *Pauvre Courrier*, tout n'est pas rose dans le métier que tu fais, et malgré toi, tu te découvres plus que tu ne veux et nous donne juste la mesure de la courageuse politique, en nous déclarant que tu comprends qu'on pouvait se cacher lorsque le Peuple, la garde nationale étaient armés, parce qu'alors on pouvait craindre quelque chose ; mais aujourd'hui que la garde nationale est dissoute, que le Peuple est sans armes, à quoi bon se gêner ? pourquoi prendre des biaux ? Puisque le *Courrier* a besoin d'une bataille, il faut la provoquer brutalement.

Le *Courrier* nous dit ensuite de citer les noms de ceux qui ont dénoncé les projets de la société de l'ordre ; rien ne nous est plus facile ; nous tenons ces noms, non-seulement à sa disposition, mais encore à celle de tous ses amis et partisans qui se présenteront dans nos bureaux. Au reste, nous le répétons, afin qu'on le sache bien, nous possédons des documents complets sur la société de l'ordre.

La *Gazette de Lyon* tient parfaitement les engagements pris avec les justes-milieu du *Courrier de Lyon*. Dans sa haine contre les républicains, elle amnistie complètement Bugeaud des souvenirs de Blaye ; elle nous raconte que ce grand citoyen a assisté à la réception hebdomadaire du cercle de Bellecour, et que là il a été reçu avec tous les empressements dus à son rang, et aux services que la société de l'ordre attend de lui, et le reconnaît comme le représentant de cette cause. Elle ajoute que M. Tourangin, le préfet du Rhône, ajoutait par sa présence à l'éclat de cette réunion. Nous pensons que c'est là une mauvaise épigramme de la *Gazette*. On dit qu'à cette réunion, ces messieurs ont beaucoup parlé de conservation... de leurs places sans doute, cela se conçoit. On s'est séparé ensuite parfaitement satisfait... Après cela nous convenons que nos ouvriers ont tort de se plaindre. Quand tout ce monde est satisfait, que diable un honnête homme peut-il désirer ? Que cela dure ? — Oh non ! — Que cela finisse ? — Parfaitement !

Départ des accusés du 15 mai.

On lit dans le *Peuple* du 2 mars : « Le départ des accusés du 15 mai a été définitivement fixé ce matin pour après-demain samedi. »

« Indépendamment du directeur actuel de la prison de Vincennes, le sieur Lepreux, un commissaire de police, M. Primorin, et un officier de paix, M. Mossé, accompagneront les prisonniers, assistés de quarante sergents de ville en uniforme, dans un convoi spécial du chemin de fer du Centre, auquel sera confié le transport. »

« M. le président Béranger et les magistrats composant la haute cour de justice partiront, ainsi que M. le procureur-général Baroche et M. Lévêque, substitut choisi pour assister dans ce procès, par le convoi de dimanche. »

« Les défenseurs ne se rendront à Bourges que la veille de l'ouverture des débats. M^e Bethmont, ainsi que nous l'avons annoncé, s'est chargé de la défense du général Courtais ; le soin de celle de Sobrier est confié au zèle et au talent de M^e Baud ; M^e Henry Celliez assistera Albert en qualité de conseil, M^e Lachaud a été choisi pour défenseur par Flotte ; M^e Fougereon prêterait l'appui de sa parole et de son expérience des affaires criminelles à Flotte, M^e Madier de Montjau aîné et M^e Auguste Rivière doivent aussi s'asseoir au banc de la défense dans ce grand procès. »

« Quant à ceux des accusés auxquels le président de la haute cour a cru devoir nommer des avocats d'office, il ne paraît pas que, malgré une démarche tentée par M^e Boivin-Villiers fils, près de Barbès, aucun d'eux ait cru devoir revenir sur la détermination première de refuser leur concours. »

BANQUE DU PEUPLE.

Rue du Faubourg-Saint-Denis, 25.

La Banque rappelle aux travailleurs qu'ils peuvent adhérer sans verser d'argent. Elle les engage à ne pas ajourner leur adhésion, à laquelle elle attache beaucoup plus d'importance qu'à leur souscription.

Les comités formés dans les départements sont priés de se mettre de suite en rapport avec la Banque, afin qu'elle puisse leur transmettre les instructions et imprimés nécessaires pour recueillir les adhésions et les souscriptions.

Les correspondances doivent être affranchies.

Les journaux démocratiques des départements sont priés de reproduire les bulletins de la Banque.

Banquet des sous-officiers démocrates-socialistes en l'honneur de l'anniversaire du 24 Février.

Presque tous les régiments formant la garnison de Paris et de la banlieue étaient représentés par des sous-officiers délégués par leurs camarades. Cette réunion, à laquelle assistaient les citoyens Joly père et Ollivier (Démophile), représentants de la Montagne, et deux délégués d'un des principaux faubourgs de Paris, a été signalée par l'ensemble, l'accord parfait qui n'ont cessé un seul instant de régner parmi les convives. Des toasts nombreux et longuement développés ont été portés.

Avant de se mettre à table, un sergent-major a prononcé l'adresse suivante, afin de rappeler aux convives le but de la réunion :

« Citoyens, « Quand la réaction marche à grands pas, s'efforçant de nous enlever une à une nos libertés, criant bien haut que la France n'est pas républicaine, il appartient à tous les bons démocrates de montrer à ces pygmées que tous leurs efforts sont vains pour arrêter la marche du progrès, et que l'heure a sonné où tous les abus et les privilèges doivent cesser pour faire place au règne de la justice et de la raison. »

« Républicains ! serrons nos rangs, et montrons aux misérables qui ont la coupable espérance de rêver une restauration monarchique, que l'armée est toute dévouée aux principes démocratiques pour la défense desquels elle est prête à verser son sang. »

« Vive la République ! »

Un immense cri de : *Vive la République !* a accueilli ces paroles, et chacun a pris place au banquet.

Un sergent-major du 6^e régiment a pris ensuite la parole, et a porté le toast suivant :

« A la Montagne ! »

« Citoyens, »

« C'est avec une bien vive satisfaction que nous voyons au milieu de

nous deux de ses membres, deux hommes dont l'existence est vouée au bonheur de l'humanité, et qui, nous en sommes persuadés, ont déjà oublié les veilles et les souffrances que leur a coûtées cette cause sacrée, cette cause pour laquelle tout noble cœur doit être fier de sacrifier sa vie.

« A eux donc, notre premier salut ; à la Montagne démocratique et humanitaire ! »

Les cris de : Vive la Montagne ! ont été acclamés avec enthousiasme. En réponse à ce toast, le citoyen Démosthènes Olivier, représentant du peuple, a pris la parole et a remercié les sous-officiers au nom de ses collègues, du bon accueil qu'ils voulaient bien lui faire ; il leur a exprimé combien il était heureux et fier de se trouver parmi eux, et tout le bonheur qu'il ressentait en voyant les sentiments qui les animaient. Il a terminé son discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, en portant un toast à la République démocratique et sociale, et à l'union du Peuple et de l'armée. (Vive la République démocratique et sociale !) (Applaudissements prolongés.)

Un sergent-major du 6^e régiment a succédé au citoyen Olivier. « A nos frères de l'armée, unia à nous de cœur, et que la prudence seule tienne éloignés de notre banquet fraternel. »

« Citoyens, « Nous aurions pu avoir un plus grand nombre de nos frères, mais la prudence a exigé qu'ils s'abstinsent de venir au milieu de nous, afin que notre démonstration patriotique ne pût donner l'éveil aux tyroliens du citoyen Rebillot. Nous avons donc, à regret, été obligés de nous contenter d'une délégation des différents corps. Au peuple ! dont l'armée n'est qu'une fraction, et qui, à ce titre, soyez-en sûrs, est animée des mêmes sentiments que lui. »

« Elle n'oubliera jamais la Révolution de février, qui, de soldats qu'étaient ses membres, les a tous faits citoyens. Quoi que ce bienfait ne soit que le prélude des réformes qui lui sont nécessaires, elle l'accepte néanmoins avec reconnaissance, calme et patiente, une main sur le glaive que lui a confié la loi et les yeux fixés sur l'avenir, elle veille à la défense des principes démocratiques pour lesquels elle est prête à verser son sang. (Applaudissements.) »

« Le jour où la République sera menacée, elle accourra comme un seul homme dans les bras de ses frères du Peuple, pour ajouter un second rempart à l'arche sainte contre les misérables assez téméraires pour y toucher. (Oui ! oui ! oui !)

« Tout dissentiment et tout malentendu doit cesser entre le Peuple et nous, toute suspicion contre l'armée serait une injure, car l'idée est impensable comme l'a fort bien dit un honorable représentant de la Montagne, l'idée ayant envahi la caserne, tous les moyens pour la tuer seraient désormais inutiles. (Applaudissements prolongés.) »

Cette fête patriotique, qui laissera un profond souvenir dans notre brave armée, a été close par une quête en faveur des transportés, dont le montant a été versé dans les bureaux du Peuple.

Écoles primaires laïques de la Guillotière.

A ceux-là qui débâtiraient sans cesse contre les écoles primaires laïques de la Guillotière nous répondrons par le tableau du spectacle dont nous avons été témoins aujourd'hui.

Vers les trois heures de l'après-midi, sur la place St-Pothin, il y avait grande affluente de jeunes enfants. On eût dit toute une génération se livrant à ses joyeux ébats sous l'influence des rayons d'un soleil printanier. Or, ces nombreux enfants étaient les élèves des écoles laïques de la Guillotière. Ils étaient plus de six cents. Certes, si les réacteurs des journaux réactionnaires eussent été présents, ils n'auraient pas hésité à reconnaître que la confiance des pères de famille ne fait pas défaut aux instituteurs laïques. Peut-être même, en voyant le bonheur peint sur ces jeunes physionomies, la promptitude avec laquelle les ordres des maîtres étaient exécutés ; l'harmonie qui régnait dans toutes les évolutions, auraient-ils deviné que ces hommes qu'on a nommé avec raison les magistrats des enfants du Peuple, avaient déjà conquis la seule chose qui puisse les récompenser de leurs nobles efforts : l'amour de leurs disciples.

Pour moi, je n'ai pu rester indifférent à ce ravissant spectacle. L'âme émue, j'ai suivi dans sa promenade cet essaim de jeunes enfants qu'accompagnaient leurs maîtres. Je suis redevenu enfant comme eux, et je me suis transporté à cette époque où, sur les bancs du collège, je ne savais qu'aimer. Hélas ! que de plaies les vices des hommes ont faites depuis dans mon cœur !

Mais cette triste réflexion ne m'est pas venue à l'esprit tant cette foule joyeuse manifestait de bonheur, tant je vivais de sa vie.

La promenade a été longue et pourtant je n'ai pas compté les instants ; il est si doux d'oublier la perversité des hommes en présence d'intelligences vierges, de cœurs que l'égoïsme n'a pas encore souillés. Avec ces précieux éléments, je construirais la société future dans laquelle les hommes réchauffés par la fraternité, inspirés par la liberté proclamée ront l'égalité ; dans laquelle la solidarité reliera tous les hommes dans la même pensée, dans les mêmes desirs, dans les mêmes travaux. Et tandis que j'élevais l'échafaudage social, un cri a retenti à mon oreille, cri sublime, proféré par des lèvres pures de tout mensonge : Vivat la République ! Les enfants étaient sur la place de la Guillotière. Ils avaient vu le magistrat républicain qui les entoure de sa sollicitude paternelle, et au lieu de crier vive M. le maire, ils ont poussé un cri plus cher à la démocratie que les noms propres, et qui a dû faire naître dans l'âme de l'honorable magistrat, de bien douces émotions. Pour moi, j'ai quitté la cette phalange de jeunes patriotes en me disant : contre elle se briseront tous les efforts des réacteurs.

A. B.

A la suite de ces renseignements, nous ajoutons les suivants, que nous fournit le citoyen Pelletier, directeur de l'école du Piâtre, à la Guillotière :

Si les journaux rétrogrades de Lyon, persistent à ne peupler les trois nouvelles écoles que de 20 élèves, au plus, il faudra croire que leur myopie et leur déloyauté sont incurables. Les élèves présents au 3 mars, dans les trois écoles récemment ouvertes, sont au nombre de 263, se composant comme suit : 150 enfants, ayant quitté les frères ces jours derniers ; 47 nouveaux élèves. Le reste se compose de jeunes gens déjà âgés, que le trop plein des écoles laïques anciennes, ne permettait pas de recevoir et que leurs parents préféraient voir privés de toute instruction, plutôt que de la demander aux frères. Le signataire de cette lettre recevra demain 20 nouveaux élèves, déjà présentés par les parents et tous les jours la progression ascendante se maintient.

Voilà, citoyen, des chiffres, et des chiffres exacts. Ne trouvez-vous pas satisfaisants de tels résultats, surtout en tenant compte de la nudité complète de nos salles d'école, dont les frères avaient enlevé la presque totalité du matériel scolaire en déguerpissant, ce qui nous a obligé et nous oblige encore aujourd'hui, de caser les enfants comme nous pouvons, jusqu'à ce qu'un nouveau matériel soit entièrement confectionné, ce qui sera fait dans quelques jours, vu le zèle dont font preuve la mairie, chargée de ce soin, et nos frères des associations d'ouvriers, occupés de la confection.

Un mot encore. Les nouveaux instituteurs adoptés par la commune et par l'autorité supérieure connaissent toutes les calamités déversées sur leur conduite privée et leur enseignement, par les journaux réactionnaires et les soutiens de l'abrutissement. Ils ont répondu par le silence et le mépris ; leur travail parlera pour eux, c'est l'œuvre d'un temps très rapproché. Quant à leur passé, il a été examiné par trois juridictions différentes et de tendances diverses, toutes concluant à l'admission. Messieurs les frères, toujours reçus sur la robe ne peuvent en dire autant.

Une chose m'étonne entre toutes : Les conservateurs dénigrent de toutes façons le conseil municipal de la Guillotière au sujet de la suppression des frères ; c'est blâmer ce corps d'avoir supprimé un délit permanent, justiciable de la police correctionnelle, aux termes de la loi du 28 juin 1855, commis quotidiennement depuis tant d'années par les frères de la Guillotière, qui tous, enseignaient illégalement, sans être nantis d'aucun titre, et qui, tous, nonobstant, recevaient frauduleusement les

deniers communaux ; à ce point que les mandataires et payeurs de bons à ces messieurs pourraient être contraints aujourd'hui par la cour des comptes à rembourser à la ville les sommes données à des incapables. Que dire de pareils conservateurs... de délit.

PARIS.

Correspondance particulière du R.ÉPUBLICAIN du 3 mars.

Le citoyen Gouin a été nommé président et le citoyen de Lasteyrie (F.) secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'achèvement du Louvre.

Le comité des finances a examiné ce matin la proposition du citoyen Etienne tendant à ce que toute affectation d'immeuble national à un service public soit à l'avenir réglée par une loi. A la suite de cette discussion, la proposition du citoyen Etienne ayant été prise en considération, on a nommé, pour l'examiner à fond et en faire le rapport, une commission composée des citoyens Louvet, Pougeard, Grellet, Guillet, de Latouche et Taillefer.

M. Goudchaux a été chargé par la commission du budget, de rédiger un rapport général sur notre situation financière. La commission est réunie en ce moment (trois heures), pour entendre la lecture de ce rapport. On dit que les conclusions sont très-rassurantes.

Le gouvernement de M. Louis Bonaparte mène absolument le pays comme un petit garçon. Il inflige des punitions aux villes qui n'ont pas été sages, et traite en écoliers turbulents les citoyens qui ont manifesté leur enthousiasme dans les banquets anniversaires de la Révolution de février. Un arrêté du maire de Toulouse vient de prescrire le désarmement immédiat de la 5^e compagnie du 4^e bataillon, et de la 6^e compagnie du 3^e bataillon de la garde nationale toulousaine. Il paraît que l'on s'attend à Toulouse que le gouvernement prononcera la dissolution de la garde nationale tout entière.

Nous apprenons à l'instant que par un arrêté du préfet du Gers, la garde nationale d'Auch a été suspendue pendant deux mois.

Où s'arrêtera M. Louis Bonaparte ?

M. Charles Thiers, frère du ministre de Louis-Philippe, ancien chancelier à Ancône, de 1840 à 1848, vient d'être réintégré dans ce poste par le président Louis Bonaparte. Toutes les créatures de la monarchie reviendront au pouvoir. Il n'en restera bientôt plus à placer. La liste s'épuise.

Hier, au cours du citoyen Michelet, avant l'arrivée du professeur, les étudiants ont entonné des chants patriotiques, et pour prouver à nos gouvernants, combien ils ont leurs sympathies, ont fait retentir les cris significatifs : A bas Falloux ! à bas Bugeaud ! à bas Changarnier !

Les prévenus de mai ont été transférés aujourd'hui à Bourges par le chemin de fer d'Orléans. La police avait répandu le bruit d'un coup de main populaire pour enlever les prisonniers, afin de motiver le luxe de forces que le pouvoir a développé dans Paris pour empêcher que sa proie ne lui échappe.

Il est hors de doute, que des négociations sont entamées, entre le ministre des finances et de grands capitalistes étrangers et français, pour préparer la négociation d'un nouvel emprunt. Il paraît certain, que des propositions ont été faites à la Banque, de convertir en rentes sur l'Etat, les cent millions qu'elle a déjà avancés, et d'y ajouter les 125 millions de prêt consenti, mais non encore accompli par la Banque de France.

Le citoyen Lamartine doit faire un voyage en Belgique et en Hollande, aussitôt qu'il aura figuré comme témoin dans le procès des accusés du 15 mai.

Il est positif maintenant, que la section du chemin de fer de Paris à Strasbourg, entre Paris et Epervay, sera ouverte à la circulation, à partir du 1^{er} mai prochain. La voie est déjà posée sur 90 kilomètres, et elle a déjà été parcourue par les wagons. La section d'Epervay à Chalon sera livrée à la circulation vers la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août ; et la 3^e section, jusqu'à Vitry, pourra bientôt après être mise en circulation.

Nous avons vu que le *Moniteur* avait relevé avec force injures un passage du discours prononcé par le citoyen Ledru-Rollin, le 25 février dernier, au banquet de la rue Martel, lorsque le représentant de la Montagne montre que l'on éloigne de la capitale des régiments suspects de socialisme, mais qu'ils vont dans les départements répandre leurs doctrines.

Le *Moniteur* dit ce matin qu'il a reçu hier soir du citoyen Ledru-Rollin, une lettre relative à ces paroles. Nous ne croyons pas, dit le journal officiel, devoir insérer cette lettre à raison des termes dans lesquels elle est conçue, et parce qu'elle ne rectifie rien et n'avait rien à rectifier, l'article du *Moniteur* n'ayant attribué au citoyen Ledru-Rollin que des paroles qu'il ne désavoue pas. Nous avons sous les yeux le texte de la lettre du citoyen Ledru-Rollin, dont le *Moniteur* a refusé l'insertion.

Le cit. Ledru-Rollin reproche au *Moniteur* d'insulter les membres de l'Assemblée. Il tance ensuite directement le cit. Faucher, qui, dit-il, mendiait son patronage, il y a sept ans, pour se faire nommer député au collège de St-Valéry-en-Caux.

Les seules paroles qu'il nie avoir été prononcées dans le banquet de la rue Martel, sont celles-ci : *La propriété est un vol. Vive la guillotine !* Mais en relisant l'article du *Moniteur*, auquel il est fait allusion, il est évident que ces paroles ne sont pas citées comme ayant été dites au banquet, mais bien pour calomnier les socialistes en général, auxquels le journal officiel prête ces stupides paroles.

Le cit. Ledru-Rollin cite ensuite, d'après la *Démocratie Pacifique*, plusieurs toasts socialistes qui auraient été portés dans un banquet par des sous-officiers de l'armée, et il y trouve la preuve que le socialisme fait des progrès dans

l'armée, ainsi qu'il l'avait constaté dans son discours prononcé rue Martel.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du R.ÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 2 mars.

Rejet de l'amendement du citoyen Dabaux par 454 voix contre 289. Le citoyen Déroché propose, par un amendement, de substituer dans l'article, à partir de ces mots : « Au tirage, etc. », la disposition suivante : « Il sera procédé à l'élection par deux scrutins séparés, ayant chacun pour objet la nomination de vingt conseillers, parmi lesquels dix au plus pourront être choisis au sein de l'Assemblée constituante. »

Ces conseillers élus par le premier scrutin sortiront en 1852 ; ceux que le second scrutin désignera seront soumis à réélection dans les deux mois qui suivront la réunion de la prochaine Assemblée législative. »

La commission adhère à cet amendement. Après un débat très animé dans lequel des paroles très-vives sont échangées entre les cit. Lherbette et Martin (de Strasbourg), l'amendement du cit. Déroché est rejeté par 451 voix contre 317.

Le cit. VAULABELLE reprend, par voie d'amendement, et en son nom personnel, l'ancien article 66 du projet de loi.

L'Assemblée décide qu'elle prend en considération l'amendement, qui est renvoyé à la commission, pour qu'elle puisse, aux termes du règlement, donner son avis.

La séance est levée.

Séance du 3 mars. — PRESIDENCE DU CIT. MARRAST.

A une heure et demie la séance est ouverte ; le procès-verbal est lu et adopté.

Le président donne la parole au citoyen rapporteur de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, pour faire son rapport annuel.

Le citoyen Goudchaux monte à la tribune, et comme il est encore faible par suite de sa maladie, il est remplacé, pour cette lecture, par le citoyen Legentil, membre de la commission, qui donne lecture du rapport qui, reposant sur des chiffres nombreux, ne pourra être résumé par nous qu'après qu'il aura été distribué et imprimé.

L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'Assemblée reprend ensuite la discussion sur le conseil d'Etat, elle en est restée à l'article 61 sur lequel elle a renvoyé à la commission l'ancien article 66 de la commission, qui a été repris par le citoyen Vaulabelle et qui est ainsi conçu : « Immédiatement après le vote de la présente loi, l'Assemblée actuelle procédera dans la forme établie par l'article 11 à l'élection de la moitié des membres du conseil d'Etat. Les membres élus n'entreront en fonctions qu'après que l'Assemblée nationale prochaine aura procédé à l'élection de l'autre moitié, conformément à l'article 72 de la Constitution. Jusqu'à ce que le nouveau conseil d'Etat soit entré en exercice, l'ancien conseil d'Etat continuera à exercer ses fonctions. »

Le citoyen Martin (de Strasbourg), au nom de la commission annoncée que cet amendement est repoussé à une forte majorité par la commission et qu'elle propose à l'Assemblée de s'en tenir à l'article adopté à la deuxième lecture. L'orateur annonce au reste que le citoyen Vaulabelle, après les explications de la commission, est résolu à retirer son amendement.

Le citoyen Favart le reprend en son nom personnel.

Le citoyen Mortimer-Ternaux appuie l'amendement.

Le cit. PERRÉE. Beaucoup de membres croient que la loi sur le conseil d'Etat est mauvaise. Ce n'est pas mon opinion, et si la majorité de l'Assemblée, comme je le pense, est de mon avis, elle ne doit pas vouloir que par un subterfuge on puisse annihiler son vote. On espère que la Législative referra votre loi sur le conseil d'Etat. On doute cependant que celle que soit la bonne volonté de la prochaine Assemblée, elle n'hésite pas à revenir sur votre décision, surtout si elle trouve le conseil d'Etat complètement organisé. Peut-être aurait-elle moins de scrupules si l'amendement qu'on vous propose était adopté. Le conseil d'Etat ne devant fonctionner qu'après la nomination des autres vingt membres par la Législative, celle-ci pourrait attendre deux à trois mois, dix mois pour faire les nominations.

Le cit. ATILES. Je proteste contre l'esprit qu'on prête si gratuitement à la prochaine Assemblée. C'est faire injure aux électeurs, insulter de gaieté de cœur le suffrage universel. J'appuie l'amendement.

Le cit. MARTIN (de Strasbourg). Je suis très étonné des reproches dirigés contre la commission, et surtout au sujet d'un amendement. Ceux qui insistent maintenant pour rendre la loi meilleure sont peut-être ceux qui tout à l'heure mettront dans l'urne une boule noire. Comme l'honorable préopinant je pense que la prochaine Assemblée ne sera pas si mauvaise. (Rires à droite) qu'on l'espère et qu'elle voudra exécuter la Constitution. (Bravos à gauche.)

Le cit. BESNARD : Quelque soit le désir de l'Assemblée de terminer cette discussion, elle voudra bien s'accorder quelques minutes ; elle sait bien que je ne suis pas long (On rit). Les variations de la commission et même de l'Assemblée attestent l'importance de la question. Je n'hésite pas à le dire, la nomination comme on propose de la faire est contraire au texte de la Constitution. La Constitution déclare que le conseil d'Etat sera nommé pour six ans, et cependant, avec le système proposé par la commission, la moitié des conseillers sera nommée pour quatre mois seulement, et l'autre moitié pour trois ans. Cela est impossible. Voici une autre objection qui ressort de l'art. 73 de la Constitution. Cet article, en déclarant que la moitié des conseillers pourront être pris dans l'Assemblée, exige qu'ils soient remplacés immédiatement. Or, deux mois peut-être avant que l'Assemblée constituante se retire, voulez-vous appeler une partie de la France à des élections en quelque sorte posthumes (Réclamations). Vous le devez pour rester fidèles à la Constitution.

L'amendement repris par M. Favart est mis aux voix, et la première épreuve est déclarée douteuse par le président.

Plusieurs voix : Le scrutin de division ! le scrutin de division !

Le cit. PRÉSIDENT : Le scrutin de division étant réclamé, il va y être procédé.

Il est procédé au scrutin dont voici le résultat :

Nombre des votants,	748
Majorité absolue,	373
Pour l'adoption,	369
Contre,	388

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement du citoyen Favart.

Sur l'article 61 adopté lors de la deuxième lecture, le citoyen Mortimer-Ternaux a présenté un amendement qui serait destiné à remplacer le dernier paragraphe de l'article 61. Il est ainsi conçu :

« Le président de la République, sur une liste de présentation double en nombre, dressée par le président et les présidents de sections, désignera dix-huit auditeurs parmi ceux actuellement en exercice. Ces auditeurs sortiront successivement par tiers, suivant leur ancienneté, d'année en année, à partir du 31 août 1850. »

Le cit. LANGLOIS combat l'amendement qui est défendu par le cit. Hortensius Saint-Albin et rejeté.

L'article 61 est adopté.

« Art. 62. Le conseil d'Etat actuel continuera à exercer ses fonctions jusqu'à l'installation du nouveau conseil d'Etat. » — Adopté.

« Art. 63 et dernier. Un règlement d'administration publique, qui sera converti en loi dans l'année de sa promulgation, déterminera les formes de procéder du tribunal des conflits créé par l'article 89 de la Constitution. Les conseillers d'Etat et les conseillers à la cour de cassation qui doivent composer ce tribunal seront au nombre de quatre pour chacun de ces deux corps. »

Les lois et ordonnances concernant les formes et les délais établis pour le jugement demeureront suspendues pendant le temps qui s'écoulera entre la cessation des fonctions de l'ancien conseil d'Etat et l'installation du tribunal des conflits. — Adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée va être appelée à voter sur l'ensemble du projet de décret.

Plusieurs voix. Le scrutin de division ! le scrutin de division !
LE CIT. PRÉSIDENT. Le scrutin de division étant réclamé, il va y être procédé. Je recommande surtout aux huissiers de ne recevoir qu'un seul billet par représentant.

Il est procédé au scrutin de division, dont voici le résultat.

Nombre des votants	743
Majorité absolue	372
Pour l'adoption de l'ensemble	324
Contre	219

L'Assemblée a adopté l'ensemble du projet de loi d'organisation du conseil d'Etat.

LE CIT. BUFFET, ministre de l'agriculture et du commerce. J'ai l'honneur de présenter un projet de loi relatif aux taxes perçues dans les bassins du Havre et de La Rochelle. Rédigé de concert avec le citoyen ministre des finances qu'il intéresse au point de vue fiscal, ce projet de loi ne me paraît pas de nature à soulever de discussion. Je demande l'urgence.

L'urgence est prononcée.

LE CIT. H. PASSY, ministre des finances. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du citoyen président trois projets de loi. Le premier demande l'ouverture des deux douzièmes provisoires pour le service des mois d'avril et de mars. Je demande l'urgence pour ce projet.

LE CIT. GLAIS BIZON. L'Assemblée sera en mesure la semaine prochaine d'entamer le budget. (Interruption.) Il n'est donc pas besoin de déclarer l'urgence.

Après quelques mots du citoyen Deslongrais, l'urgence est prononcée.

LE CIT. LAGACHE. Je demande la parole pour un rappel à la Constitution.

« L'article 42 de la Constitution déclare que si l'urgence est prononcée, l'Assemblée ordonne qu'un rapport en soit fait dans un délai déterminé. »

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée a décidé qu'elle n'entendait pas s'astreindre à ces formalités qui concernent l'Assemblée législative.

Les deux autres projets sont relatifs, l'un au traitement du vice-président de la République, l'autre à un échange d'immeubles.

Le cit. Dezobry dépose le rapport général sur le budget des recettes et des dépenses.

Le Citoyen Martin Bernard a la parole pour des interpellations.

LE CIT. MARTIN BERNARD. J'ai eu l'honneur hier de prévenir l'Assemblée que j'adresserais des interpellations au citoyen ministre de l'intérieur au sujet d'actes odieux commis par la police au banquet des écoles. Depuis quelque temps les élèves des écoles avaient eu la patriotique idée de se réunir les premiers jeudis de chaque mois pour fraterniser.

La police avait eu jusqu'ici l'habitude de se retirer après déclaration faite par les commissaires de l'objet de cette réunion. Mais cette fois le commissaire de police insista pour entrer. J'avais eu l'honneur d'être invité à ce banquet. Je me joignais aux convives pour prier le commissaire de police de ne pas commettre cette inconvenance, je fis observer que la loi de 1790 sur laquelle on s'appuyait avait été abrogée.

Le commissaire se retira ; mais, deux heures après, une nuée d'agents de police se rua dans l'établissement et se livra sur des convives et sur des citoyens inoffensifs à des brutalités que j'atteste quoique je ne fusse pas présent. De deux choses l'une : ou l'autorité approuve ces actes, ou ceux qui les ont commis doivent être destitués.

LE CIT. FAUCHER. Oui, un commissaire de police s'est présenté au banquet des écoles pour y être introduit ; c'était son droit. On vous dit que le banquet était périodique.

LE CIT. BERNARD. Mensuel.

LE CIT. FAUCHER. La périodicité donnait le droit au commissaire de police d'être introduit. On parle de mauvais traitements commis par les agents de la force publique. Les procès-verbaux constatent qu'aucune violence n'a été commise. Si des agents avaient pu se le permettre, ils auraient mérité et encouru la désapprobation de l'autorité. Il n'y a donc pas eu d'atteinte à la Constitution de la part de l'autorité. Il y a eu une contravention, qui a été réprimée.

Le citoyen Pierre Leroux a la parole.

La séance continue.

On nous invite à insérer la lettre suivante :

A monsieur le rédacteur du *Salut Public*, en réponse aux articles contenus dans ses numéros des 2 et 3 mars courant.

Monsieur,

Le procès-verbal dont vous parlez a dû suffisamment vous renseigner sur les faits qui lui ont donné lieu, et je me crois tout naturellement dispensé de vous le rappeler ici. Je dois me borner et je me bornerai en effet à vous renvoyer vers l'auteur de ce que vous appelez *malheureuse* *ment* une perfidie. L'auteur de l'incident que vous croyez devoir incriminer est un enfant de douze ans, très doux, très honnête, élevé par des parents amis des frères, bien que très honorables d'ailleurs et qui ont déposé la vérité, même avant d'en être requis ; leur adresse est consignée au procès-verbal et partant est à votre disposition.

Passons, si vous le permettez, au paragraphe qui concerne M. le maire et surtout M. Bonnel.

Le chef de l'administration avait le droit, et vous ne pouvez le contester, de demander à son secrétaire-général, tel renseignement dont il pouvait avoir besoin dans l'intérêt de la commune ; M. Bonnel, j'en suis persuadé, et vous l'êtes aussi, je crois, est trop honnête homme, et trop intelligent pour avoir donné de faux renseignements à l'administration ; de là, pour moi, la légitimité d'une poursuite suffisamment justifiée et pour l'initiative de laquelle, M. le maire n'avait besoin de l'influence de personne, la mienne y compris, bien entendu.

En ce qui me concerne, je ne m'explique pas la cause de vos attaques, attaques que je ne crois pas motivées et dont, vous le voyez, il m'est très facile de me défendre.

Je dois vous prévenir, M. le rédacteur, que je n'ai pas l'intention de répondre, à l'avenir, aux malveillantes insinuations que vous reproduisez, suivant moi, trop légèrement et je vous engage à cesser une polémique aussi naïve pour moi, que malheureuse et ridicule pour vous.

Guillotière, le 4 mars 1849.

COMBRES.

Chronique locale.

Le maire de Lyon prévient ses concitoyens que la question des 55 centimes, votée en 1848, vient d'être décidée en faveur de la ville, et qu'il va poursuivre la rentrée de cet impôt.

— Mardi aura lieu, au Grand-Théâtre, une représentation extraordinaire au profit des indigents. Le spectacle se composera de la *Favorite*, opéra, et des *Douze Travaux d'Hercule*, vaudeville.

Dans les divertissements de la *Favorite*, paraîtront les principaux artistes, entre autres M. Grenier et Mlle Beaucourt, dans une valse.

M. Cherblanc, chef d'orchestre, fera entendre un air varié de Robberechts.

— La direction des théâtres de Lyon sera vacante à partir du 21 avril prochain. Les personnes qui voudront soumissionner pourront le faire jusqu'au 20 mars. Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie.

— Les recettes effectuées à la douane de Lyon, pendant

le mois de février, se sont élevées à la somme de 416,660 francs.

Les sels seuls ont produit	352,446 fr.
Les denrées coloniales	52,670
Les droits sur les exportations	10,046
Recettes diverses	1,498

— Dans la nuit de samedi à dimanche, l'épithaphe placée au pied de l'arbre de liberté de la place des Cordeliers, en l'honneur des républicains morts sur cette place, dans l'insurrection d'avril 1834, a été sciée par des agents de police. Ici, ce n'est plus un simple acte de vandalisme, mais une profanation sacrilège de la cendre des morts. Il faut que l'on s'explique : Sommes-nous encore en monarchie, ou sommes-nous en république ? Si nous sommes en monarchie, qu'on ait le courage de le dire ; si nous sommes en république, pourquoi insulte-t-on à la mémoire des martyrs qui ont succombé pour sa défense ?

Nouvelles étrangères.

Allemagne.

BERLIN, 26 février. — Avant hier est arrivé ici, à l'hôtel de la légation russe, un courrier de cabinet, qui a remis à M. de Mayendorff, pour que celui-ci le présentât à notre gouvernement, une note circulaire du gouvernement russe à toutes les grandes puissances européennes. Cette note déclare, dans un langage diplomatique, que la Russie est décidée à observer fermement les traités de 1815, pour autant que ceux-ci ne soient pas modifiés, et que le gouvernement du czar considérera comme un *casus belli* tout changement à ces traités sans son assentiment. Au milieu des complications qui s'amassent sur tous les points de l'Europe, cette déclaration a une grande importance. Ce même courrier a, dit-on, apporté à M. Meyendorff l'ordre de ne pas assister à l'ouverture de nos chambres.

Que répondra le gouvernement ?

VIENNE, 24 février. — Un individu qui avait caché une épée et en avait menacé son propriétaire qui lui demandait le loyer de son appartement, a été condamné à la peine de mort pour ce seul fait. Il a pu obtenir seulement, par une faveur spéciale, qu'au lieu d'être pendu il serait fusillé.

Admirez la mansuétude des monarchies ! Et on nous appelle buveurs de sang, nous qui avons demandé l'abolition de la peine de mort en matière criminelle comme en matière politique !

Angleterre.

LONDRES, 1er Mars. — Dans la Cité, depuis que l'on a vu l'entrée des troupes autrichiennes dans les Etats de l'Eglise, on ne doute plus que l'Autriche, la Sardaigne et Naples se sont entendues pour renverser les républiques italiennes.

Il y a quelque temps, le commandement de l'armée des Indes a été offert à sir G. Napier, qui a été obligé de refuser à cause de l'état précaire de sa santé. Nous pouvons annoncer que sir William Gomm a reçu l'ordre de se rendre aux Indes afin de remplacer dans le commandement en chef, lord Gough, dont le temps de service est expiré.

On écrit de Paris au *Globe*, du 1er mars : « Le gouvernement français a reçu, dit-on, l'assurance formelle que le cabinet autrichien n'interviendra pas en Italie sans l'agrément de la France. Quant au gouvernement français, il ne fera rien de contraire aux vœux du gouvernement anglais. On croit que s'il intervenait dans la question italienne, ce ne serait qu'en aidant la population de la Romagne à se soulever en faveur du pape, par la présence d'un corps de troupes françaises à Civita-Vecchia. »

Si le pouvoir ne s'empresse de démentir cette nouvelle, il n'aura rien à répondre à l'épithète de traître à la patrie.

Suisse.

L'association patriotique de Fribourg s'est réunie le 27 février, pour s'occuper de la question des capitulations. Voici ce qu'elle a décidé :

- 1° De demander à l'Assemblée fédérale la résiliation immédiate de la capitulation de Naples.
- 2° De demander au conseil d'Etat la convocation immédiate du grand-conseil pour statuer sur la capitulation cantonale.
- 3° De demander au conseil d'Etat qu'il mette fin au recrutement des nationaux et des étrangers dans le canton.

FAITS DIVERS.

M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, a écrit aux préfets, une circulaire pour leur recommander la plus grande surveillance sur les représentations dramatiques.

— Tout est encore dans l'incertitude, au sujet de la situation nette des esprits en Italie, et si d'une part on nous parle de mouvements révolutionnaires et de proclamations de la République à Turin et en Sicile, on prétend d'un autre côté que le parti de la résistance prend de la consistance dans le Piémont, et s'organise pour s'opposer aux projets des successeurs de Gioberti. Ce matin le bruit s'est même répandu, que le roi Charles-Albert était même décidé à faire prochainement un espèce de coup d'état, et à dissoudre l'Assemblée en prenant Gioberti pour premier ministre ; c'est parce que l'Assemblée craint ce coup d'état, qu'au lieu de voter l'impôt pour trois mois, ainsi que l'avait demandé le ministère ; elle s'est contentée de voter pour un seul mois, et, en effet, cette décision pourrait jeter le roi pour le cas où il voudrait avoir recours aux élections générales.

— On a frappé jusqu'ici les centimes d'après le type de Dupré, représentant la République coiffée d'un bonnet phrygien. Nous apprenons que des ordres viennent d'être donnés pour faire un nouveau modèle et frapper un nouveau coin. *Inde ira.*

— Nous apprenons que le citoyen Schœlcher, représentant du peuple, élu à la Martinique, doit interpellier le citoyen ministre de la marine et des colonies, au sujet de l'embarquement forcé du procureur général Bayle-Mouillard et de l'abbé Dugoujon.

— Une instruction détaillée vient d'être adressée par le citoyen ministre de l'intérieur aux préfets, afin qu'ils aient à préparer les éléments nécessaires pour la confection des listes.

— Les élections générales préoccupent toujours les esprits. De tous côtés on signe déjà, et les comités électoraux s'organisent.

Le comité électoral auquel a donné naissance la réunion de la rue de Poitiers et composé déjà de 35 membres appartenant à cette réunion, va s'adjoindre 36 autres membres pris en dehors.

On s'occupe avec activité de se mettre en rapport avec les

comités électoraux des départements.
Avis aux démocrates.

La bourse a été fort calme et les affaires étaient peu animées. Les cours ont paru d'abord tendre à la baisse ; mais ils se sont ensuite raffermis par suite de quelques achats au comptant. Il paraît que quelques livraisons de titres de 5 0/0 ont eu lieu en liquidation ; mais comme l'argent était fort abondant elles ont produit peu d'effet. La Banque de France et les chemins de fer étaient faibles mais sans variations importantes.

La rente 3 0/0 fermée hier à 50 85 a ouvert à 50 90, elle a varié de 50 50 à 51 10 ; elle reste à ce cours en hausse de 25 c.

La rente 5 0/0 qui était hier à 85 10 a ouvert à 85 fr. ; elle a varié de 82 90 à 85 40 ; elle ferme à ce cours en hausse de 30 c. L'emprunt de 1848 a été coté à 82 75.

Les actions de la Banque de France ont varié de 2200 à 2250 en hausse de 25 fr.

Tribunaux.

M. Monbrial de Bassignac, auteur d'un écrit intitulé : *La Casquette du père Duchesne*, pamphlet socialiste avec cette épigraphe : *M'entendra qui voudra, pour moi je m'entends bien*, se présentait aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, comme opposant à l'arrêt qui l'a condamné le 27 novembre dernier à 6 mois de prison et à 1,000 francs d'amende pour délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Une fin de non-recevoir a été élevée par M. Meynard de Franc, avocat-général, dès l'ouverture de l'audience, contre l'opposition formée par le prévenu. Cette fin de non-recevoir était tirée de ce qu'il n'a pas déposé au greffe la requête exigée par l'article 19 de la loi du 26 mai 1819.

La cour, après avoir entendu M. de Bassignac et M. Bac, son défenseur, a rendu l'arrêt suivant :

« Considérant en fait que, par arrêt du 27 novembre 1848, Monbrial de Bassignac a été condamné à 6 mois de prison et à 1,000 fr. d'amende pour avoir cherché à troubler la paix publique en excitant les citoyens à la haine les uns contre les autres.

« Considérant que cet arrêt lui a été signifié le 30 novembre, qu'il a formé opposition le 9 décembre, mais qu'il n'a pas déposé la requête prescrite par l'art. 19 de la loi du 26 mai 1819.

« Considérant que les dispositions de cette loi sont impératives, qu'elles mettent à la charge du prévenu l'accomplissement des formalités sans lesquelles son opposition est réputée non-recevable.

« Qu'il résulte d'un certificat, lequel n'est pas contesté, que, dans les cinq jours de la notification de l'opposition, il n'a pas été déposé au greffe une requête tendant à obtenir du président de la cour d'assises une ordonnance fixant le jour du jugement de l'opposition aux plus prochaines assises.

« La cour déclare Monbrial de Bassignac non-recevable dans son opposition ; ordonne que l'arrêt par défaut du 27 novembre dernier sera exécuté selon sa forme et teneur, et le condamne aux frais. »

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

AVIS.

Suivant acte sous seing-privé, en date du 20 février 1849, enregistré le 2 mars même année par le receveur Vassal, qui a perçu les droits, déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lyon, le trois même mois et même année,

Il a été convenu :

1° Que la société qui a existé pour la création d'un journal qui devait s'appeler le *RÉPUBLICAIN*, en nom collectif pour les associés en nom et en commandite pour les actionnaires, aux termes d'un acte sous seing-privé, en date du dix janvier 1849, enregistré le onze du même mois par le receveur Vassal, qui a perçu les droits, déposé au greffe du Tribunal de commerce le même jour de son enregistrement, et non inséré dans un journal, est dissoute à dater du vingt février présent mois, pour se reconstituer sur d'autres bases et d'après un nouvel acte régulier ;

2° Que la liquidation sera faite dans le plus bref délai possible par les sieurs Philibert Reveyron, Jean-Baptiste Grinand et Gabriel Charavay, co-associés restants.

Ledit acte a été signé par toutes les parties contractantes.

AVIS. — On demande des commis en librairie, pour faire la place, s'adresser au bureau du journal.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des *maladies secrètes* et de la *peau*, *Vices du sang*, *Dartres*, *Gales*, *Boutons*, etc. etc., par l'**ESSENCE** CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES.

Extraits du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI. Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. On ne saurait mettre en doute les services que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercantile dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSOIR ÉLASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

DISCOURS

Prononcés au Banquet commémoratif de la Révolution de Février à Paris, salle de la Fraternité.

Le citoyen Félix Pyat :

Aux paysans de la France.

A ces hommes de la glèbe, à ces vrais enfants du sol, aux plus nombreux, aux plus pauvres, aux plus laborieux, aux plus patients de nos concitoyens, aux paysans ! (Très bien ! très bien !)

Ce nom de paysan que les nobles, les riches et les aristocrates leur jettent comme une injure, est le plus vrai, le plus vieux titre de noblesse et de gloire. (Très bien.)

Paysan veut dire homme du pays, cultivateur du pays, défenseur du pays. (Très bien.)

C'est, en effet, le paysan qui cultive la terre, c'est lui qui la féconde de ses sueurs, c'est lui le nourricier du peuple. C'est lui qui produit le pain et le vin, ces deux éléments de la force humaine, ces deux signes de la communion religieuse, choisis exprès pour prouver que le bœuf nourrit l'homme à la nature et à Dieu. (Très bien ! très bien !)

C'est lui, citoyens, qui brave l'ennemi des saisons, qui combat, qui soumet la glèbe et conquiert les moissons.

Ah ! oui, celui qui nourrit le pays peut bien s'appeler le paysan. (Applaudissements.)

C'est encore le paysan qui défend la terre, cette terre marâtre qui n'a de rigueurs que pour lui, où il ne trouve de repos qu'à la mort ; c'est lui qui la défend, qui verse le plus de sang pour cela ; qui change, quand il le faut, de fer comme de moi-même ; qui marche à la frontière, pieds nus, sans pain, au chant de la *Marseillaise*, formant les armées de la République et fauchant l'ennemi comme un blé mûr. (Applaudissements énergiques.)

Ah ! celui qui a sauvé le pays, peut s'appeler le paysan.

Ainsi donc, honneur au soldat comme au laboureur, deux fois, trois fois honneur au paysan ! (Très bien ! très bien !)

Quant à leurs seigneurs et maîtres, à ceux qui donnent ce nom de paysan aux autres, ils ont raison, ils sont indignes de le porter. (Applaudissements prolongés.)

Ils ne le méritent pas, ils n'y ont pas droit ; ils ne sont pas paysans ; au contraire, ces gens-là sont, selon l'expression d'Homère, les inutiles fardeaux de la terre. (Très bien ! très bien !)

La terre, il l'ont asservie et non servie ; ils l'oppriment plutôt qu'ils ne l'habitent ; que dis-je ? ils l'abandonnent à l'heure du danger, après en avoir joui dans les temps de loisir ; ils en montrent le chemin à l'étranger. (Tonnerre d'applaudissements.)

Ils trahissent, ils vendent la patrie. (Oui ! oui !) Oui, ils l'ont vendue et en ont reçu le prix, l'indemnité du milliard, ce denier de Judas. (Applaudissements redoublés.) Avec cette différence que Judas, après avoir reçu l'argent, allait se pendre de honte, et qu'eux ils sont allés danser. (Applaudissements.)

Ils ne sont donc pas des paysans, ils ne s'appellent pas les paysans, ils s'appellent les nobles, ils s'appellent les traitres ! (Bravos énergiques.)

O chers porte-blouses ! vous tous ! paysans, ouvriers, canailles et marrants (rires), pauvres gens des campagnes et des villes, que faisiez-vous pendant que les nobles dansaient avec les alliés ? vous pleuriez dans vos chambrées, dans vos mansardes, vous pleuriez sur notre honneur et notre fortune en ruines ; fidèles à vos regrets et à vos espérances, à la haine des rois et à l'amour du pays, vous gardiez au coin du foyer, auprès de votre fusil, encore noir de poudre, quelque sainte image des héros de la France, vous gardiez au fond de vos cœurs la religion de la patrie et de la liberté. (Applaudissements prolongés.)

Et pour comble de misère, les complices de ceux qui avaient tué vos derniers fils, versé votre dernier sang, vous arrachaient encore votre dernier sou pour payer les violons de la danse. (Bravos répétés.)

Paysans ! il ne dépend que de vous de ne plus voir ces jours d'opprobre et de malheurs ; vos frères des villes, le peuple de Paris, ce grand artiste en révolutions (bravos prolongés ; — très bien !), le peuple de Paris vous a délivrés de ce régime odieux ; il vous a débarrassés des rois, il vous a fait libres et citoyens ; il vous a donné le suffrage universel ; gardez-le bien ! (Oui ! oui !)

Il vous a donné la République, vous l'avez dans vos mains, car vous êtes les plus nombreux, vous êtes les plus forts, vous êtes vingt-quatre millions sur trente-cinq. Vous voulez de prouver votre force par l'élection du président, de cet homme que vous avez chargé d'user la vieille forme, le vieux reste, le *chicot de la monarchie* (tonnerre d'applaudissements) qu'on appelle la présidence ; de cet homme que vous avez chargé de donner une troisième et dernière preuve contre l'hérédité, de nous prouver pour la dernière fois qu'un nom le plus grand, le plus glorieux peut représenter à la fois l'extrême génie et l'extrême... et l'extrême contraire. (Bravos fiévreux et répétés.)

Vous savez ce que vous pouvez, et vous pouvez ce que vous voulez. Faites donc bien attention à vos représentants. N'allez pas prendre l'ivraie pour le froment, des royalistes pour des républicains. (Très bien ! très bien !)

Méfiez-vous surtout de vos éternels ennemis, de ces amis vêtus de noir et qui n'en sont pas moins blancs. (Bravos répétés.) Que la blouse grise des champs s'entende avec la blouse bleue des villes ; car leur cause est une et commune, c'est la cause du travail ; car vous faites ensemble les frais communs de la paix et de la guerre ; car vous faites ensemble l'impôt de l'argent et l'impôt du sang. (Applaudissements.)

C'est aussi la cause de la civilisation, car le temps approche où l'Europe doit être républicaine ou cosaque. (Oui ! oui !)

Il dépend de vous d'exterminer, entendez-vous ? d'exterminer la royauté, la misère et l'ignorance, toutes les tyrannies ; il dépend de vous que vous soyez vraiment affranchis, vraiment libres et souverains. (Très bien !)

Il dépend de vous que nous ayons enfin la République, non pas la fausse République, non pas la République du juste-milieu, non pas la République des Rataud, des Barrot, des Bugraud (applaudissements et rires répétés), non pas la République des privilèges et des abus, de l'égoïsme et de l'injustice, de la violence et de la peur ; non pas cette République violente à l'intérieur et lâche à l'extérieur, qui veut faire de la France une Hongrie et de nos généraux des bans de Croates ; non pas cette République demi-bourgeoise, demi-troisième, qui met un tricorne et par-dessus son bonnet de coton. (Très bien ! très bien !) Non pas cette République, ou plutôt cette monarchie sous le nom de République, qui couit après les rois et les papes perrons (applaudissements frénétiques) ; non, citoyens, mais la vraie République, la République démocratique et sociale, la République de vérité et de justice, d'assurance et d'indemnité, de solidarité et d'amour (c'est cela ! c'est cela !) ; la République où vous puisiez, vous et vos familles, vivre en travaillant (applaudissements prolongés) ; où vous puissiez enfin manger le blé que vous avez semé, et boire le vin que vous avez récolté ! (Très bien !)

Il dépend de vous enfin que vos femmes apprennent à leurs enfants, et dans la langue de leur père, ces mots de Liberté, Egalité et Fraternité, au lieu que le knout des Cosaques leur apprenne, dans une langue étrangère, les noms durs d'esclave, de maître et d'ennemi. (Très bien ! très bien !) Paysans, la patrie est encore en danger ! Vous la sauvez encore, non pas cette fois par les armes, mais par les votes, mais par la seule force du nombre et de l'union. (Très bien !)

Aux paysans de la France ! (Applaudissements frénétiques.)

De toutes parts. — Vive Félix Pyat ! Vive la Montagne !

Le citoyen Brisebane :

A la France, initiatrice des autres nations.

Citoyens, je suis venu en Europe pour voir ce grand mouvement qui a commencé par la France. J'ai visité la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne, et je puis dire ce que pensent ces pays.

Et d'abord, constatons que les Etats-Unis ont salué dans la République française une sœur bien-aimée, qui doit un jour sauver le monde. Dans les autres contrées de l'Europe, partout où il y a une idée de progrès, les regards se tournent vers elle, comme vers une mère et une libératrice.

Mais il y a entre les deux nations de l'Allemagne et de la France un lien plus intime. L'Allemagne, en effet, a renversé les autels corrompus d'un monde égoïste, comme la France a renversé les trônes.

Aujourd'hui, les sentiments et les principes de la démocratie pénètrent dans toute l'Europe ; on les trouve même dans les villages les plus écartés de l'Autriche ; et de tous les côtés l'on se tourne vers la France comme vers le soleil de l'humanité !

Mais tous les peuples ne sont pas aussi avancés : aussi les idées de 93, la démocratie de 93 prévalent-elles partout les idées sociales, répandues par vous à l'époque glorieuse de Février. Partout l'Allemagne est démocratique, et c'est parce qu'elle sait que c'est par là qu'elle arrivera à un meilleur état social, qu'elle s'est jetée avec ardeur dans le mouvement. Ceux qui pensent ainsi, croyez-le bien, ce sont les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ses habitants.

Mais le socialisme, qui est toute la Révolution, domine dans les provinces rhénanes, dans la Bavière, enfin dans toute l'Allemagne du nord, et ces contrées sont plus avancées même que la France, car le paysan y est socialiste, et cela vient de ce qu'il a souffert des privilèges féodaux.

Celle du Sud n'est encore qu'à la démocratie ; mais l'esprit savant qui y règne comprendra bientôt les idées sociales. Ce moment n'est pas éloigné, et bientôt toute l'Allemagne sera socialiste.

L'Italie est déjà républicaine, mais elle n'est encore que républicaine. La France unie à l'Allemagne entraînera invinciblement dans son mouvement, car elle exerce partout son prestige, et l'on sait que c'est elle qui a le plus souffert pour l'humanité.

Aussi, ce que n'a pu faire Napoléon avec un million d'hommes — conquérir l'Europe — la France aujourd'hui le ferait avec moins de cent mille soldats ; car ce n'est plus la fortune d'un homme qu'elle servirait, mais bien celle d'une idée ; elle n'a donc qu'à inscrire le mot de cette idée sur sa bannière, et j'en suis bien persuadé, il ne sera pas même besoin du chiffre de cent mille ; car elle trouvera des alliés partout.

C'est donc pour vous dire qu'il n'y a plus à craindre l'invasion des barbares ; car le cœur de l'Europe est avec la noble France.

Je ne suis donc monté à cette tribune que pour vous dire ces simples paroles, et pour vous avertir que vous n'avez maintenant pour seuls ennemis que l'ignorance et les mauvaises passions.

Mais comme la France peut dire aux étrangers : « J'ai été martyre et libératrice de l'humanité, » les peuples la croient. Et ils le savent si bien, que c'est vers elle qu'ils se tournent sans cesse, et qu'ils en pensent à elle qu'ils se disent : « Si elle le fait bien, nous sommes sauvés ; si elle fait mal, nous sommes perdus pendant des siècles. » (Applaudissements.) Heureusement je vois autour de moi des hommes qui travaillent sans relâche à l'affranchissement de l'univers. (Oui ! oui !)

Que la France remplisse donc sa tâche, qu'elle marche hardiment, et elle méritera les bénédictions de Dieu ! Qu'elle marche, tenant dans sa main la branche d'olivier, symbole de la paix, et de l'autre le glaive de la vengeance... et si l'aristocratie se lève pour exploiter encore et s'opposer au progrès, qu'elle l'écrase sous la vengeance de Dieu !...

Mais si elle accomplit sa mission seulement à l'aide de l'amour, oh ! bénie soit-elle, car elle aura rempli le rôle glorieux que lui a destiné la Providence.

Par les souffrances, par les misères, par le sang de ses échauffés politiques, elle a été martyre pour tous les peuples ; ils n'ont rendu cet hommage, ils espèrent en elle, et je suis ici pour le lui dire. (Applaudissements.)

Le citoyen Ledru-Rollin :

A la puissance de l'idée.

Noble France ! tu viens d'entendre dans la bouche d'un de nos frères américains (le citoyen Brisebane) l'hommage qui t'est rendu. Oui, tu es respectée, aimée des nations, car parmi elles tu as été l'apôtre et le martyr de l'idée.

Citoyens, cet hommage reportons-le surtout à ceux qui souffrent, à nos frères captifs, aux héroïques défenseurs de l'idée de février ; à ceux qui, devant les juridictions exceptionnelles, dans les prisons, aux bagnes, confessent la foi républicaine (Bravo !), à leurs femmes solitaires, à leurs enfants qui meurent de faim. (Applaudissements.) Que ces infortunés trouvent un adoucissement à leurs douleurs dans cet hommage des peuples étrangers ; leurs souffrances sont saintes, puisqu'elles ne sont que la cause de la France qui souffre et qui souffre pour celle de l'humanité. (Applaudissements prolongés.)

Citoyens, c'est bien là, en effet, le rôle providentiel de la France. Lutte-t-elle pour une cause, à l'instant même elle imprime le mouvement au reste de l'humanité. Heureux sujet de consolation et d'espérance pour nous ; car si nous ne jetons les yeux que sur la scène qui nous environne, que de déceptions et d'amertume ! Mais si, au contraire, nous voyons le chemin qu'a fait en Europe l'idée de février, oh ! alors, bien loin de pleurer sur son anniversaire, nous pouvons entonner les chants de gloire et d'enthousiasme ! (Oui ! oui !)

Suivons, en effet, du regard l'idée de février. Elle s'est répandue dans le monde sous trois formes différentes :

Pour les uns c'a été un grand mouvement de race et de nationalité. Pour les autres, un simple affranchissement politique.

Pour les nations les plus avancées, c'a été le but de toutes les révolutions, le but de l'humanité, même la transformation sociale. (Applaudissements.)

Ecoutez ce qui se passe du Danube à la Baltique, en Slavie, en Bohême, en Hongrie, en Pologne, en Illyrie, écoutez le cri de ces races qui s'appellent, de ces nationalités qui s'agitent et s'enlacent pour résister au poids de la Russie. (Très bien !)

Contemplez l'Italie si vaillante et républicaine, comme nous aujourd'hui. (Vive l'Italie.) Qu'y voyez-vous ? A la fois un travail d'affranchissement politique et un travail de nationalité. Les Italiens ne veulent plus former qu'une famille, ne veulent plus avoir qu'une forme de gouvernement : la République. La question sociale dort encore dans les profondeurs des masses. Ce n'est pas la pensée de février tout entière, mais c'est une manifestation de la pensée de février. — On attaque, on sape le trône ici, elle a poussé au travers des Alpes ses longues et vivaces racines. (Bravos prolongés.)

C'est en Allemagne surtout, citoyens, que la pensée de février apparaît sous sa triple manifestation : harmonie entre les nationalités, affranchissement politique, émancipation sociale du peuple par la solidarité, l'association, la création de nouveaux rapports économiques. Pour l'Allemagne, comme pour nous, la politique est le moyen, les améliorations sociales le terme suprême. (Très bien ! très bien !)

Où, citoyens, l'idée de février, sous toutes ses formes, fera le tour du monde, malgré la réaction des aristocrates, malgré leurs armées. Que peut faire une armée en présence de l'idée ? (Rires.) Rien ! L'idée plane au-dessus d'elle, l'enveloppe, la pénètre et, comme l'ange exterminateur, sème dans ses bataillons le trouble, la confusion, la terreur. (Applaudissements.)

En présence de l'idée de juillet, qu'ont fait 50,000 hommes de troupes à Paris ? En présence de l'idée de février, qu'ont fait les 60,000 hommes de garnison qui gardaient Paris ? Et je vous le demande, que valaient 100,000 hommes qui campent à Paris en ce moment, si la Constitution traquée, l'idée représentée par nous descendait dans la rue ? (Applaudissements prolongés.)

Où, noble France ! salue à toi, car tu es la grande initiatrice et la messagère éternelle de l'idée. (Nouveaux applaudissements.)

Leur armée contre une idée ! Mais ils sont insensés. D'ailleurs, au 29 janvier, n'avons-nous pas vu des régiments annoncés de toutes les parties de la France ?

N'avons-nous pas entendu résonner dans nos rues, sur nos quais, le bruit provocateur des longs convois d'artillerie ?

Nous avons vu tout cela et le peuple est resté calme ; fort de son idée, il ne voulait pas la compromettre. L'histoire pourra dire que ce jour-là l'idée a vaincu l'armée. (Très bien ! très bien !)

Leur armée, mais elle est composée de nos frères. (Oui ! oui ! — Vive la France !)

Qu'ils laissent l'armée à Paris pendant un mois, et l'armée est socialiste. (C'est vrai ! c'est vrai !) L'armée qui vote à la droite de juger.

Savez-vous ce qu'ils font ? Ils envoient les régiments pestiférés, comme ils les appellent. (Rires.) Et les régiments pestiférés, conducteurs électriques, vont porter la peste socialiste dans les départements. (Très bien.)

Oh ! non, l'idée est invincible ! Et que de fois mon âme attristée au spectacle de tant de forces déployées, s'est rependue : L'idée renversera tout cela ! (Oui ! oui !)

L'idée ! voyez ce qu'elle a de puissant quand elle est arrivée à son point de maturité !

A Rome, il ne s'agit pas seulement de chasser un homme appelé roi, mais quelque chose environné d'un prestige de fantasme plus grand encore, un pape enfin, portant dans ses mains cette grande machine d'excommunication devant laquelle s'inclinent tous les rois, tous les empereurs. Eh bien ! tout s'est abîmé en quelques heures devant la foi et l'énergie du peuple.

Pourquoi l'armée avait-elle visité Rome en partant de Paris. (Applaudissements répétés.)

Où, frères, l'idée est invincible parce qu'elle est insaisissable. Elle est invincible, parce qu'elle est impalpable comme la lumière, comme elle, elle vient de Dieu. (Applaudissements et rires.) Elle est insaisissable, parce qu'elle se transforme à son gré, subtile comme l'éther, impétieuse comme l'Océan. Tantôt c'est la raie du figuier dont parle le prophète, tantôt c'est l'insinuation entre les pierres les plus jointives, ébranle les fondements et finit par renverser le temple tout entier.

Tantôt elle a la facilité des éléments, la puissance de la nature ! vainement voudriez-vous l'arrêter, c'est comme si, à l'endroit où la nature a mis un fleuve immense vient se précipiter en cascade, vous voulez empêcher un homme, une armée, un roi, ils auront beau se traîner, qu'importe ! le flot les emportera pas moins au fond de l'abîme. (Saves d'applaudissements.)

Frères, soyons donc calmes et confiants : la victoire est certaine. Laissez-les faire en paix leur dernière expérience. (Très bien !)

Si ne s'agissait que de la France, nous pourrions être plus impatient, mais aujourd'hui il faut faire l'éducation de l'Europe entière. (Oui ! oui !) Il faut, lorsque la France se lèvera pour la dernière fois, que tous ces trônes, que toutes les aristocraties, que toutes les privilèges, que toutes les exploitations iniques disparaissent du même coup. (Très bien ! très bien !)

Oh ! sans doute, l'attente est horrible pour les corps qui souffrent, pour les populations que décline l'excès du mal. Mon cœur saigne en y pensant, et c'est à peine si j'ose leur répéter cette parole fataliste : « Prenez patience. Vous ne vous représentez pas seulement vous-mêmes, vous êtes les autres de Dieu, accomplissant la loi de l'humanité ; l'avenir a pour vous des bénédictions. » (Oui ! oui !)

Croyez-le bien, frères, cet avenir doit être prochain, car ce que veut le peuple, c'est la justice. (Oui ! oui !) Que demande-t-il ? Il ne demande

pas des joies stériles comme tant d'oisifs les goûtent aujourd'hui ; non, il demande le travail, la sécurité dans le travail, la dignité dans le travail. (Où ! où ! — Applaudissements.)

Il veut, puisqu'il est libre, ou du moins puisqu'il est censé l'être comme membre du pouvoir souverain, il veut conquérir dans le travail l'existence, l'éducation, la liberté, l'aisance. (Applaudissements énergiques.)

Pour lui, le suffrage universel, c'est l'organisation du travail. (Où ! où !) Sans cela c'est un vain mot, sacré encore puisqu'il est l'instrument de nos victoires ; mais ce n'est guère qu'un mot, comme la République, mot qu'il faut défendre cependant au prix de notre sang, car il est notre drapeau contre l'ennemi commun. (Très bien ! très bien !)

Frères, encore un coup, ce que le peuple demande, c'est le travail, c'est l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme et par le capital ; c'est la cessation du dernier servage : le prolétariat ; c'est l'association, le règne de la fraternité enfin. Voilà ce que demande le peuple, et il ne demande pas autre chose. (Applaudissements.)

Frères, les intérêts égoïstes commencent à s'éclairer, et la bourgeoisie finira peut-être par comprendre. Après tout, le seul problème à résoudre est celui-ci : établir entre les éléments de la production et de travail de justes rapports, susceptibles d'accroître, dans une grande proportion, la richesse publique, et d'en étendre équitablement l'augmentation sur toutes les têtes. Il n'y a pas d'armées qui résolvent ces questions-là. (Bravos prolongés.) Le dédain, le mépris du peuple, au 29 janvier, a bien démontré qu'il le sentait ainsi. (Bravos prolongés.)

Que le peuple persévère donc dans sa résignation sublime, dans son admirable discipline ; car il est maître de son avenir comme de l'avenir du monde ! (Applaudissements.)

Citoyens, je résume mon toast :

« A la seule force des temps modernes : à la puissance de l'idée ! aux souffrances des martyrs, confesseurs de l'idée ! » (Salve d'applaudissements prolongés.)

Le citoyen Schœlcher :

A l'abolition de la peine de mort en matières criminelles.

Citoyens, c'est surtout à l'anniversaire de la généreuse, de la magnanime révolution de février, qu'il nous faut renouveler ce vœu de miséricorde.

En matière criminelle, la peine de mort est cruelle, barbare, anti-sociale, stupide, car elle punit, elle ne corrige pas le criminel, et trop souvent elle a frappé l'innocent. En matière politique, son moindre défaut est de ne rien prouver. Et, n'en doutons pas, je le dis avec une tristesse profonde, avec un sentiment ne douloureuse prévision, le maintien de la peine de mort en matière criminelle servira de prétexte au rétablissement de l'échafaud politique. Ce ne sera pas une des choses les moins étranges de cette révolution, où l'on voit tant de choses étranges, que ce soient les hommes qui ont voté l'abolition de la peine de mort à la tribune et dans la rue, que l'on accuse d'avoir des idées sanguinaires. Je constate ici très haut que c'est là une calomnie.

Citoyens défenseurs de la République démocratique et sociale, je vous demande de constater avec moi que c'est là une odieuse, une exécrable calomnie que chacun de nous repousse de toute l'énergie de son âme, de toute la force de sa raison, de toute la bonté de son cœur.

Je défie qui que ce soit au monde de citer dans nos discours, soit à l'Assemblée nationale, soit aux clubs, dans nos livres, dans nos journaux, une page, une phrase, un mot qui puisse justifier une pareille accusation ; je défie de nommer un montagnard, un seul, qui n'ait pas voté pour l'abolition de la peine de mort, lorsque cette question a été récemment introduite devant l'Assemblée nationale.

Qu'a donc fait le peuple qui avait cependant tant d'outrages à venger, chaque fois qu'il a été maître depuis 1830 ? Il a pardonné, toujours pardonné. Qu'avons-nous donc fait chaque fois qu'il nous a portés au pouvoir ? Rien qu'épargner les coupables. Combien de vous ne leur ont pas facilité les moyens de fuir ? Il faut redire cela bien souvent, il faut le redire toujours, car nos ennemis ne se lassent pas, et à force de répéter le mensonge, à force d'exploiter la peur, ils ont trompé ceux qui ne connaissent pas le peuple, ce bon peuple qui ramasse, malgré sa misère, les petits enfants abandonnés et qui ne veut tuer personne.

Où, qu'on le sache bien, ceux qu'on appelle les républicains rouges n'ont à recevoir de leçon d'humanité de personne, et pourront en donner à leurs calomnieux. Si la peine de mort souille encore les codes de la République française, c'est aux prétendus modérés qu'en revient la honte.

Citoyens frères et amis, en finissant je vous demande trois salves d'applaudissements pour l'abolition à tout jamais de la peine de mort.

Le citoyen Hervé :

A nos frères de l'armée.

Citoyens, vos imaginations sont déjà fatiguées, je le sens. Après tant et de si nobles paroles, si je viens ajouter quelques mots et prendre les idées qui ont été émises à cette tribune, c'est que je me fie à leur vertu propre, c'est parce que j'ai la conviction de leur grandeur, et que je sais que plus nous nous abreuvons de nobles pensées, plus nous en avons soif.

Je porte un toast à nos frères de l'armée.

Je cherche, et je m'aperçois qu'on les a éloignés de nos réunions ; je ne les vois représentés que par de jeunes chirurgiens militaires. Eh bien ! je vois dans ce fait, si je puis m'exprimer ainsi, comme une préméditation du hasard. En effet, l'armée de l'avenir, l'armée socialiste, est appelée à panser et guérir les plaies des peuples, et non plus à les blesser

dans leur nationalité, à les soumettre et les détruire.

Je veux éloigner de moi le souvenir douloureux de la destinée qui a été faite à l'armée dans nos guerres civiles. Je veux oublier que le fils du pauvre est souvent enlevé à ses travaux des champs ou de la manufacture, pour servir la cause de l'usurpation et des privilèges. Je veux me reporter aux temps heureux où, soldats de l'idée, représentants du génie français, leurs phalanges victorieuses allaient heurter le seuil de toutes les grandes cités pour y éveiller la pensée des réformes engourdie par la servitude.

Leur sang versé sur les champs de bataille y semait les germes des révolutions fécondes qui agitent aujourd'hui l'Europe.

Je veux évoquer le souvenir mémorable de cette grande époque, où notre armée montait sur ses vaisseaux pour porter la civilisation aux rives de cette vieille Egypte, patrie par excellence des despotismes religieux et monarchiques. Les destins voulaient que le génie des révolutions vint fouler la poussière de Thèbes et de Memphis et put étouffer ces souvenirs de grandeur barbare sous les échos d'une gloire plus merveilleuse encore et surtout plus humaine.

Après d'une religion nouvelle qui devait détruire le prolétariat, cette seconde forme de l'esclavage, les soldats français venaient jusqu'aux sources du Jourdain interroger les traditions libératrices du christianisme à leur berceau. La religion de l'avenir venait saluer la religion du passé aux lieux qui la virent naître.

Ces titres de gloire, l'armée française ne peut les avoir oubliés, elle les a recueillis avec un saint respect. Après avoir servi la civilisation pendant cette période sublime, elle ne peut aujourd'hui se faire l'instrument de la compression et du despotisme.

Un jour viendra, et il ne peut se faire attendre, où l'armée sera démocratisée elle aussi, où le code qui la régit et qui la sépare des autres citoyens aura disparu. A l'obéissance passive succédera la subordination que commande l'estime conçue pour des chefs librement choisis.

Non, citoyens, après tant de conquêtes faites au nom de la liberté, on ne saurait obtenir de l'armée les odieux services qu'il y a quelques jours, un général épargné par la révolution osait demander à son courage et à son dévouement. Quelque temps encore, et les hommes qui comptent sur l'armée pour en faire l'instrument de la tyrannie, comprendront qu'il n'est plus possible d'armer les uns contre les autres des bras qui ne doivent plus s'étreindre que dans une effusion fraternelle.

A nos frères de l'armée !

Le citoyen Charles Dain :

Citoyens, ce n'est pas un discours que je viens faire, je viens seulement vous demander un souvenir et vous en offrir un.

En ce jour où la France célèbre l'avènement de la République, il ne faut pas que ce soient les Français d'Europe seulement, il faut que ce soient les Français du monde entier qui communient dans cette grande commémoration. Je viens donc vous demander de tendre, au travers de l'Océan... de cet Océan que l'idée, comme vous le disait tout à l'heure une voix plus éloquente que la mienne, à la puissance de combler, je viens vous demander de tendre une main amie à ceux de vos frères que la République a rendus libres et qui sont désormais citoyens comme vous. (Très bien ! très bien !)

Il y a quelque temps, frères, des Français d'outre-mer gémissaient dans l'esclavage ; aujourd'hui, grâce à la République, grâce à ce noble cœur, à cette saine intelligence qui, poursuivant la tyrannie sous toutes ses formes, s'élevait il y a qu'un instant contre le despotisme de la peine de mort... (Vif assentiment dans l'auditoire. — Les regards se portent sur le citoyen Schœlcher.) Il n'est pas un seul membre de la grande famille française qui ne jouisse de la liberté. C'est là, vous le savez, l'un des plus grands bienfaits de la Révolution, l'un de ceux qui se sont le moins fait attendre ! (Très bien !)

Ainsi, de par la liberté, ces hommes peuvent maintenant communier avec vous ! (Très bien !)

Ils peuvent encore communier avec vous par le suffrage universel ; car l'esprit révolutionnaire de Février, cet esprit qui aimait les principaux membres du gouvernement provisoire et qui survit encore chez les représentants de la Montagne, cet esprit révolutionnaire avait compris que toutes libertés sont sœurs, qu'elles sont toutes solidaires, et que la liberté civile implique la liberté politique. (Très bien ! très bien !) Aujourd'hui tous les Français sont libres, non-seulement parce qu'il n'y a plus d'esclaves, mais parce qu'il n'est pas un seul citoyen français qui ne contribue, par l'exercice du suffrage universel, à la constitution de l'Assemblée nationale et à la manifestation de l'esprit démocratique. Ce n'est pas seulement en ce jour, citoyens, que nous fêtons la commémoration de la République, c'est toutes les fois que nous déposons dans l'urne le vote électoral, symbole et résumé de toutes nos libertés. C'est là la grande communion des démocrates français, celle que Dieu contemple et à laquelle il associe son esprit. (Très bien !)

Laissez-moi donc vous dire, citoyens, que les Français d'outre-mer sont, en ce moment, unis avec vous de cœur et de pensée ; que, comme vous, ils aiment la République, et qu'ils sont prêts à la défendre, même au prix de leur vie ! (Applaudissements.)

Quel grand spectacle, citoyens ! l'esprit démocratique français, destiné à faire le tour du monde, commence son glorieux pèlerinage en visitant toutes ces parties de la France universelle, que l'immensité des mers ne parvient pas à soustraire à son influence ! (Très bien ! très bien !)

Ah ! pourquoi n'avons-nous plus ces belles, ces immenses possessions que la monarchie nous a fait perdre ; et pourquoi le monde entier ne peut-il contempler aujourd'hui, sur les bords du Mississippi, la République française donnant la main à la République américaine ! (Applaudissements.)

Toutefois, citoyens, nous n'avons pas lieu de nous attrister. La République française deviendra bientôt la République universelle. Tout à l'heure, en entrant dans cette enceinte, j'entendais dire que la République était proclamée à Florence. (Applaudissements frénétiques.)

De tous côtés. — Vive la République italienne !

Le citoyen LANGLOIS : A l'Ordre public.

Citoyens ! ne vous alarmez pas ! Le mot dont je me sers est sans doute celui employé par les réactionnaires ; mais la chose est bien différente je vous le jure.

Tout beau ! messeigneurs ! (il est temps que vous rendiez gorge ;) l'ordre public ne vous appartient pas, l'ordre public est notre propriété légitime, à nous autres socialistes ! — Notre propriété légitime, aussi bien que la liberté dont vous avez volé la tunique et le bonnet pour en revêtir et en offrir un révérend père jésuite !...

Liberté ! liberté ! disent les réactionnaires, liberté de l'enseignement ! — c'est-à-dire monopole pour les disciples de Loyola. — Liberté de l'enseignement ! Il est toujours utile de tromper les petits enfants. Quant à la liberté des clubs, c'est une autre affaire. Il est toujours dangereux d'éclairer les adultes. Que les clubs soient donc supprimés de par la loi. Que si les socialistes réclament et protestent, nous leur dirons qu'ils sont des pillards et des incendiaires ; nous leur dirons qu'ils sont les éternels ennemis de l'ordre public !...

Citoyens, il est temps pour nous de revendiquer notre bien, il est temps de parler à notre tour au nom de l'ordre public.

L'ordre public ! Ah ! certes, ce n'est pas celui que chérissent les aristocrates : l'ordre qui régnait à Varsovie avec Paskievich, qui règne encore à Vienne avec Windischgrätz, à Milan avec Radetzky, à Lyon avec Bugeaud, à Paris avec Changarnier !...

Cet ordre-là, Citoyens, ce n'est pas celui pour lequel je vous propose un toast ; notre ordre public, à nous socialistes, c'est l'ordre dans la famille et dans le ménage ; c'est l'ordre dans le pot au feu ; c'est la viande à bon marché, le vin à bon marché, le sucre et le café à bon marché. L'ordre public, c'est l'abolition de tous les impôts de consommation.

L'ordre public, c'est l'ordre dans le budget, ce pot au feu des gouvernements ; — l'ordre dans le budget, c'est-à-dire l'équilibre entre les recettes et les dépenses. C'est une large réduction dans l'armée de l'intérieur, dans cette brave armée qui nous coûte si cher, plus d'un million par jour ! dans cette brave armée que nous voulons bien payer pour aller secourir nos frères de l'Italie et de l'Allemagne, si ces derniers venaient à nous appeler ; mais que nous ne voulons plus payer pour faire une besogne qui lui répugne à elle-même, celle que Bugeaud et consorts lui présentent comme la plus glorieuse de toutes les tâches !...

L'ordre public, c'est avant tout la liberté ; et quand Paris est gardé par une armée de cent mille hommes, il faut bien le dire, Paris n'est pas libre ; et quand Lyon est gardé par une armée presque aussi nombreuse, il faut bien le dire, Lyon n'est pas libre ! — Paris et Lyon ne sont pas plus libres que les soldats qui les gardent !...

L'ordre public, c'est la liberté du soldat, la faculté pour lui de choisir ses chefs ; l'ordre public, c'est l'harmonie et l'entente cordiale entre le supérieur et l'inférieur, en attendant le jour où il n'y aura plus ni supérieurs ni inférieurs ; l'ordre public, c'est le suffrage universel organisé aussi bien dans l'armée et dans l'administration que dans la politique.

L'ordre public, c'est l'éducation donnée à tous, c'est le bien-être donné à tous, c'est l'abolition du chômage.

L'ordre public, c'est l'abolition des faillites, c'est la reprise des paiements, c'est le crédit organisé, le crédit démocratique et social, c'est l'abolition de toutes les entraves qui s'opposent aujourd'hui à la circulation des produits.

L'ordre public c'est, pour tout dire en un mot, l'abolition de l'usure, cette plaie des sociétés modernes ; c'est la grande route qui mène à l'égalité dans la richesse que les réactionnaires semblent aujourd'hui vouloir remplacer par l'égalité dans la misère. Ces messieurs, qui nous volent nos formules, n'ont pas encore eu l'esprit de nous voler nos moyens.

Voilà l'ordre public des socialistes. Assez longtemps, citoyens, nous avons été seuls à le demander sans pouvoir l'obtenir. Mais patience ! voici que la bourgeoisie s'ébranle pour le demander avec nous. La bourgeoisie est dégoûtée comme nous de l'ordre public des malheureux, des jésuites et des traîneurs de sabre ; cet ordre-là, la bourgeoisie commence à trouver qu'il coûte trop cher ; car c'est l'ordre qui mène à la banqueroute générale de la société, l'ordre qui est impuissant à faire monter le portefeuille de la Banque, l'ordre qui conduirait peut-être à la monarchie de M. Henri V, si la bourgeoisie n'avait sucé depuis soixante ans la haine des nobles et des jésuites, la haine des blancs.

La bourgeoisie l'a bien prouvé hier, en criant à pleins poumons et de si bon cœur : Vive la République à la barbe des réactionnaires qui croyaient la mener.

Pas plus que vous, prolétaires, la bourgeoisie ne veut des blancs ; et comme aujourd'hui, par la force des choses, il n'y a plus à choisir qu'entre les blancs et ceux qu'on appelle rouges je ne sais trop pourquoi, la bourgeoisie vient à nous. La bourgeoisie, déjà républicaine, se fait incessamment socialiste ; — j'en ai des preuves de plus d'une sorte, moi qui suis né dans son sein.

Où, citoyens, la bourgeoisie se fait socialiste ; et savez-vous pourquoi ? — Parce qu'elle veut avant tout l'ordre public ; parce qu'enfin elle l'ait est de reconnaître aujourd'hui que les réactionnaires spéculent sur le désordre et que les socialistes ont seuls puissance de fonder l'ordre.

Maintenant, citoyens, que chacun connaît la valeur des mots, nous pouvons porter un toast à l'ordre public, c'est-à-dire à la République démocratique et sociale, conciliation de la bourgeoisie et du prolétariat, ces deux grands exploités de l'aristocratie banquière et usurière.

Citoyens, — à l'ordre public !

Le Gérant, BUREL.

Lyon, Imprimerie de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 3.

LE RÉPUBLICAIN

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE MARDI,

Il donne vingt-quatre heures avant les journaux de la Capitale :

- 1° La séance de l'Assemblée nationale ;
- 2° Une appréciation des débats parlementaires et de la politique générale, envoyée chaque jour de Paris par un Rédacteur spécialement attaché au journal ;
- 3° La chronique parisienne ;
- 4° Le bulletin de la Bourse ;
- 5° Les documents officiels ;
- 6° Les débats judiciaires les plus importants, etc., etc.

Des Correspondances établies dans les Départements nous mettront à même de présenter chaque jour un aperçu de la situation générale du pays.

LE REPUBLICAIN, devant s'occuper plus particulièrement des intérêts locaux, donnera :

- 1° Les séances du conseil-général du département ;
- 2° Les séances des conseils municipaux de Lyon, de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaise ;
- 3° Les séances de la Commission du Travail ;
- 4° Les séances du Conseil des Prud'hommes ;
- 5° La Revue des Clubs ;
- 6° La chronique judiciaire ;
- 7° Un compte-rendu des projets d'Association ;
- 8° Un bulletin mensuel de la Condition des Soies ;
- 9° Les cours des soies sur les marchés d'Aubenas, Joyeuse, etc. ;

- 10° Le mouvement de la Fabrique lyonnaise ;
- 11° Le cours de la Bourse de Lyon ;
- 12° Les faits divers ou chronique locale.

Sous le titre de VARIÉTÉS, LE REPUBLICAIN ouvrira ses colonnes à l'exposition des Doctrines sociales et à tout ce qui intéresse les Sciences, les Arts, l'Agriculture et l'Industrie.

Les actions sont de 5 fr., afin d'être à portée de toutes les bourses, elles se divisent en coupons de 50 centimes.

Il est nommé, en assemblée générale des actionnaires, un comité de surveillance qui contrôle les opérations, la gérance du journal.